



DIPLOMATIE

Pas de nuage
entre Kinshasa
et Luanda

Des informations faisant état d'une tension militaire couvant entre Kinshasa et Luanda eu égard au renforcement de la présence des soldats angolais à la frontière commune avec la RDC ont alimenté la toile ces dernières semaines. Nombre d'observateurs ont vite décrypté ce fait comme l'amorce d'une crise qui ne dit pas son nom entre les deux pays frontaliers. Pourtant dans les faits, il n'en est rien.

Les autorités angolaises justifient les mouvements de troupes de leur armée à la frontière commune avec la RDC par le besoin d'assurer « une prévention sécuritaire de l'intérieur ». De passage récent à Luanda, le chef de la diplomatie congolaise a démenti un quelconque conflit avec les autorités angolaises.

Page 2



José Eduardo dos Santos recevant Shé Okitundu à Luanda

ASSASSINAT DE DEUX EXPERTS DE L'ONU

Les investigations
vont dans tous
les sens

L'américain Michaël Sharp assassiné en mars dernier au Kasai

Des voix s'élèvent de plus en plus pour demander une enquête plus poussée pour établir les faits et les responsabilités au sujet de deux experts de l'ONU tués en mars dernier au Kasai central. On en saura un peu plus lors du procès des assassins présumés de deux agents de l'ONU annoncé pour imminent et censé se tenir à Kananga. Deux insurgés seraient déjà en détention sur les seize incriminés.

Pendant que Kinshasa s'évertue à mettre les Fardc en dehors de cette tragédie assurant qu'elles n'y sont impliquées ni de loin, ni de près, le Conseil de sécurité demeure cependant dubitatif sur les conclusions de l'enquête pré-juridictionnelle menée par la justice militaire congolaise. La commission d'enquête de l'ONU poursuit ses investigations et pourrait présenter son rapport d'ici à fin juillet.

Page 4

AU-DELÀ DE L'AFFAIRE CLÉMENT KANKU

Quid des dossiers Panama papers,
BGFI Bank et passeports ?

L'association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a dit prendre note de l'ouverture d'une enquête sur les révélations de New York Times impliquant le député Clément Kanku dans les exactions commises aux Kasai. L'ONG rappelle au Procureur gé-

néral de la République (PGR), la nécessité d'enquêter aussi sur les révélations faites dernièrement par le même média sur les panama papers, les détournements de fonds publics à la BGFI Bank et l'affaire des passeports. Le PGR, note l'Acaj, a l'obligation

légitime de mener des enquêtes indépendantes et exhaustives sur toutes les révélations de détournements, corruption et blanchiment de capitaux et de poursuivre les responsables devant les cours et tribunaux.

Page 4

VIE DES PARTIS

L'UDCO confirme la déchéance de Jean-Claude
Masangu Mulongo

L'Union pour le développement du Congo (UDCO) confirme la déchéance de son ancienne autorité morale et président national, Jean-Claude Masangu Mulongo. Le Comité directeur lui reproche de s'écarter de la ligne tracée par son initiateur et fondateur, feu Baudouin Banza Mukalay. Cette décision de changer le leadership du parti fait suite au constat fait sur les « déficiences répétées doublées d'une dérive népotiste et clientéliste » ayant caractérisé la gestion de l'ancien président.

Le nouveau président national ad intérim Joseph Mudumbi regrette, par ailleurs, que le président déchu se livre à un « combat d'arrière-garde » dont l'objectif inavoué serait, selon lui, de déstabiliser cette formation politique.

Page 3



Jean Claude Masangu Mulongo

LIGUE DES CHAMPIONS - PHASE DE POULES

Mamelodi Sundowns ridiculise V.Club
devant son public

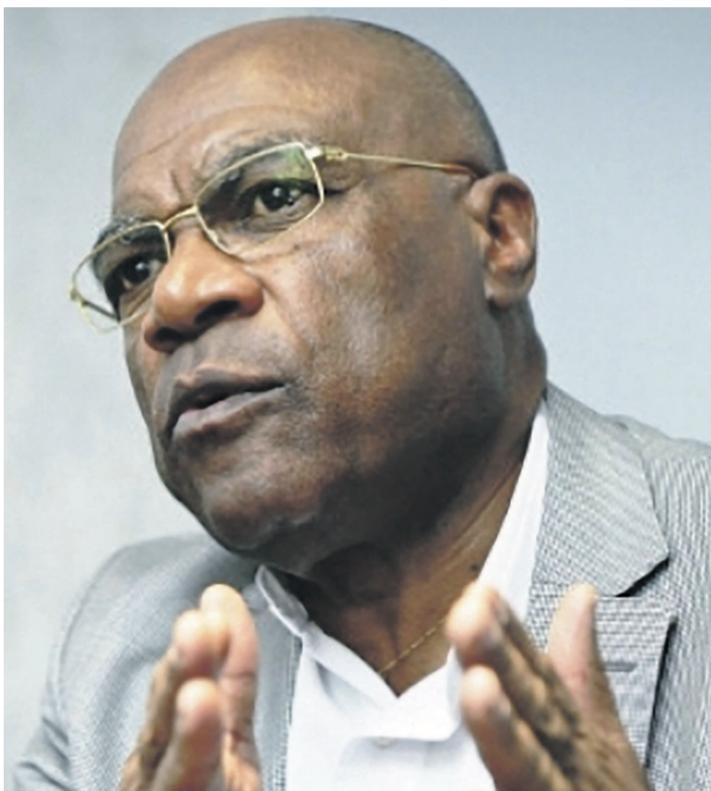
Page 3

DIPLOMATIE

L'axe Kinshasa-Luanda toujours au beau fixe

Des informations faisant état d'une tension militaire couvant entre Kinshasa et Luanda eu égard au renforcement de la présence des soldats angolais à la frontière commune avec la RDC, ont alimenté la toile ces dernières semaines.

Nombre d'observateurs ont décrypté ce fait comme l'amorce d'une crise qui ne disait pas son nom entre les deux pays frontaliers. La Libre Belgique qui a été la première à annoncer le déploiement de l'infanterie de l'armée angolaise accompagnée des tanks et une artillerie lourde à la frontière ouest de la RDC avec l'Angola, a réveillé les esprits. La RDC avait de bonnes raisons de se méfier de cette présence militaire angolaise dans ses frontières, elle qui a tout intérêt à stabiliser l'ensemble de son territoire en prévision des scrutins à venir. En outre, les récentes prises de position du pays d'Eduardo dos Santos, qui a condamné « la violence récurrente » en RDC tout en appelant les autorités à un « dialogue sérieux », ont entretenu les suspicions. A cela s'ajoute le feu vert que venait d'accorder la commission militaire américaine au Pentagone l'autorisant à vendre des armes à l'Angola. Des éléments qui ne rassuraient guère et que d'aucuns ont vite mis sur le compte d'un projet de déstabilisation de la RDC concocté de l'extérieur. Mais dans les faits, il n'en est rien. Le chef de la diplomatie congolaise qui a effectué une visite d'urgence à Luanda pour s'enquérir de la situation est rentré tout souriant, preuve que les relations sont plutôt au beau fixe entre les deux Pays. Léonard She Okitundu qui a été reçu par Joao Lourenco, ministre angolais de la Défense a démenti un quelconque conflit avec les autorités angolaises. Même discours de la part du ministre de la Défense angolaise qui s'est dit étonné des fausses informations sur une tension imaginaire créée par les internautes entre la RDC et l'Angola. A ceux qui ont spéculé sur sa dernière visite aux Etats-Unis, la mettant sur le compte d'un prétendu projet de



Léonard She Okitundu

renversement du pouvoir à Kinshasa, Joao Lourenco a noté que c'était plutôt dans le cadre du renforcement de l'axe Luanda-Washington. En fait, les autorités angolaises justifient les mouvements de troupes de leur armée à la frontière commune avec la RDC par le besoin d'assurer « une prévention sécuritaire de l'intérieur ». Bien plus, l'Angola qui accueille à ce jour des milliers des déplacés originaires du Grand Kasai fuyant les violences perpétrées par la milice Kamuina Nsapu, a tout intérêt à protéger ses frontières afin de dissuader toute incursion susceptible de mettre à mal sa sécurité intérieure. Au finish, il y a eu plus de peur que de mal dans cette affaire ayant défrayé la chronique ces dernières heures.

Allié traditionnel du pouvoir de Kinshasa, l'Angola tient plutôt à jouer un rôle positif dans la situation de crise qui ronge son voisin, convaincu que la fragilité de la RDC risquerait de déstabiliser l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. A tout prendre, rien de fâcheux n'a hypothéqué ni obscurci jusque-là les relations entre ces deux pays frontaliers.

Alain Diasso

COMMÉMORATION

Les journalistes impliqués dans la sensibilisation à l'hygiène menstruelle

Chaque 28 mai est célébrée la journée mondiale de l'hygiène menstruelle. Pour cette année, le thème choisi est : « L'éducation sur la menstruation change tout ». En RDC, cette journée sera commémorée ce 26 mai 2017 au complexe scolaire Lemfu dans la commune de N'djili.

En prévision de cette commémoration, les journalistes membres du Réseau des journalistes amis de l'enfant (RJAE) ont été conviés à une journée d'information organisée par le programme village assaini. Pour le responsable de la direction nationale de l'hygiène et coordonnateur national du Programme village Assaini, le Dr. Benjamin Kwengani Mavard, l'hygiène menstruelle est un domaine vaste et complexe. La menstruation, a-t-il dit, figure parmi les éléments qui handicapent la jeune fille à fréquenter régulièrement l'école. celle-ci peut-être douloureuse, moins douloureuse. « Mais si elle est abondante, elle va gêner la jeune fille à bien fréquenter l'école et à vaquer à ses occupations ».

Le Dr Mavard s'est également appesanti sur la gestion des serviettes hygiéniques. « La gestion des serviettes hygiéniques figure dans le circuit de l'hygiène menstruelle. Les sites où ces serviettes sont jetées doivent être liés à l'hygiène menstruelle. En dehors de ces sites, il y a aussi le comportement de la jeune fille », explique-t-il tout en insistant sur l'implication des hommes et femmes des médias dans la vulgarisation de la pratique liée à la gestion de l'hygiène menstruelle par les jeunes filles et

les personnes vulnérables. Pour sa part, Jean-Jacques Diyabanza, chef de la division de la communication à la direction nationale de l'hygiène et point focal national communication programme Village Assaini, a reconnu que toutes les filles ne reçoivent pas des explications sur le cycle menstruel et certaines d'entre elles ne savent pas ce que sont les règles, et ce, jusqu'au jour où celles-ci surviennent. Certaines cultures, a-t-il indiqué, imposent des restrictions sur les femmes et les jeunes filles pendant leur cycle menstruel et les empêchent de faire la cuisine, de faire du sport, de partager les mêmes ressources en eau ou les mêmes installations sanitaires, voire de dormir dans la maison.

Cette période des règles entraîne l'isolement des filles/femmes car, le sang des règles est impur. Les femmes/filles menstruées vivent isolées dans des abris de fortune.

L'instauration de la Journée mondiale de l'hygiène menstruelle vise à rompre le silence et diffuser l'information pour permettre à la communauté en général et la communauté scolaire en particulier de communiquer et d'échanger sur l'amélioration de la gestion de l'hygiène menstruelle. Cette journée a aussi pour but d'interpeller les décideurs afin d'améliorer les infrastructures hydro-sanitaires en milieu scolaire en vue d'augmenter la fréquentation scolaire des filles, de leur participation et de leur maintien à l'école, même pendant leurs règles.

Aline Nzuzi

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rédaction : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain

Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhass

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo

Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozaï
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE DES PARTIS

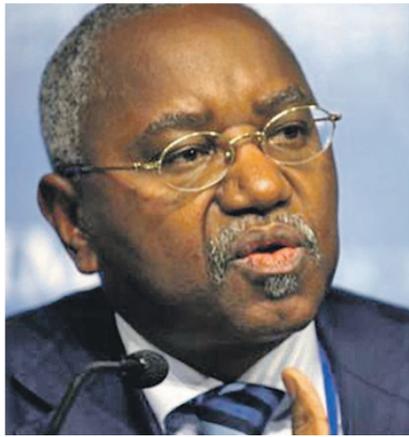
L'UDCO confirme la déchéance de Jean-Claude Masangu Mulongo

Le Comité directeur de ce parti reproche à son ancienne autorité morale et président national de s'écarter de la ligne tracée par son initiateur et fondateur, feu Baudouin Banza Mukalay.

Dans une mise au point faite le 24 mai à Kinshasa, l'Union pour le développement du Congo (UDCO) confirme la déchéance de son ancienne autorité morale et président national, Jean-Claude Masangu Mulongo. « *En conséquences, nous confirmons la déchéance du camarade Jean-Claude Masangu Mulongo de sa qualité d'autorité morale et président national de l'UDCO* », a appuyé Joseph Mudumbi, le président national par intérim de cette formation politique.

Ce nouveau responsable de l'UDCO motive, en effet, cette décision du bureau politique de changer le leadership du parti, par le constat des « *défaillances répétées doublées d'une dérive népotiste et clientéliste* » constatées dans le chef de l'ancien leadership. A l'en croire, c'est pour ne pas faire perdre au parti son prestige politique et sortir de la ligne léguée par l'initiateur et fondateur de l'UDCO, le défunt Baudouin Banza Mukalay Nsungu, que le bureau national du comité directeur a pris ses responsabilités aux fins de redresser la barre du parti.

Pour Joseph Mudumbi, cette déchéance de l'ancien président national de l'UDCO et l'institution d'une période de transition en at-



Masangu Mulongo

tendant la convocation et l'organisation du congrès pour permettre la désignation d'un autre président national sont les deux grandes décisions prises lors de la réunion extraordinaire du comité directeur de l'UDCO tenue du 19 au 20 mai 2017.

La convocation du congrès de l'UDCO

Le président national par intérim de l'UDCO, Joseph Mudumbi, note, en effet, que le comité directeur de cette formation politique est conscient qu'après le décès de son initiateur et fondateur, Baudouin Banza Mukalay, le parti a perdu de son rayonnement. Mais, il rassure toutes les fédérations que, pour parer à cette situation, le comité directeur s'est déjà mis au travail afin de convoquer rapidement le congrès électif afin de désigner démocratiquement un président national rassembleur et fidèle à la ligne tracée par feu Banza Mukalay.

Joseph Mudumbi regrette, par ail-

leurs, que le président déchu se livre à un « *combat d'arrière-garde* » dont l'objectif inavoué serait, selon lui, de déstabiliser cette formation politique. Mais, le président national par intérim de l'UDCO note que les textes de ce parti sont clairs, quant à la désignation du président. Il fait savoir, par contre que le président déchu, contrairement à ses allégations, n'avait pas été désigné par le congrès de ce parti. Il l'a été, a-t-il souligné, par un arrangement particulier du bureau

national du comité directeur au cours d'une réunion extraordinaire tenue à Lubumbashi, dans le Katanga, le 23 mai 2016 aux fins de pourvoir rapidement au vide laissé par le décès inopiné de Baudouin Banza Mukalay. « *C'est donc, au nom du principe de l'acte contraire que le même comité-directeur, considérant les dérives inacceptables et des défaillances fatales au parti, a pris la décision de le déchoir* », a-t-il dit, notant que le président déchu ne pouvait donc pas se prévaloir d'un acte qui ne couvre pas sa désignation. Aussi, a fait constater Joseph Mudumbi, que la sanction d'« *auto-exclusion* » relevée dans le communiqué de certains de leurs camarades qu'ils sont suivis dans les médias n'existe pas dans les textes qui régissent leur parti. « *Ce qui prouve la non-maîtrise des textes par le leadership déchu* », a-t-il conclu.

Lucien Dianzenza

LIGUE DES CHAMPIONS – PHASE DE POULES

V.Club ridiculisé à domicile par Mamelodi Sundowns

La pilule a été amère à avaler pour V.Club, le mercredi 24 mai 2017 au stade des Martyrs, désillusionné par Mamelodi Sundowns d'Afrique du sud, en deuxième journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique. A domicile, les Dauphins Noirs de Kinshasa ont courbé l'échine devant les Brésiliens d'Afrique par un but à trois.

Et pourtant, l'atmosphère est se-reine, belle avant le coup d'envoi. À la tribune d'honneur pour cette rencontre, on note la présence du président de la Fédération congolaise de football (Fecofa), Constant Omari, assis à côté du gouverneur de la ville de Kinshasa, André Kimbuta Yango. Pour ce match, Florent Ibenge titularise le Camerounais Nelson Lukong dans les perches, et dans le champ Thierry Kasereka, Francisco Ondo, Glody Ngonda, Junior Baumeto, Nelson Munganga, Ikan-ga Mayimona, Omar Sidibe, Yazid Atouba, Mukoko Batezadio et Tag-gy Etekiama Agiti. Dans le onze de départ de l'entraîneur Pitso Mosimane de Sundowns, on note la présence de Nthethe, Zwane, Tau, Zakri, Vilakazi, Laffor, etc.

C'est pratiquement contre le cours du jeu que le champion sortant d'Afrique, Mamelodi Sundowns ouvre le score par Anthony Laffor à la 25e minute de jeu, d'une tête plongeante concluant un somptueux centre de Sibusiso Vilakazi. Mais les joueurs de Florent Ibenge ne se découragent pas et s'ouvrent de plus en plus au jeu, s'exposant quelque fois aux contre-attaques des « *Brésiliens d'Afrique* ». Et sur une offensive, Etekiama met le Malien Sidibe sur le plateau qui arme et trouve, à la 32e minute, les filets du gardien ougandais de Mamelodi Sundowns, Denis Onyango. Un but partout, la partie s'emballe surtout avec les assauts des joueurs venus de Pretoria qui portent encore un peu plus le danger dans le camp de V.Club. Une frappe de Laffor trouve la barre transversale du portier camerounais Nelson Lukong de V.Club,

une autre frappe enveloppée de l'attaquant ivoirien Yannick Zakri frôle la transversale de V.Club dont la défense se montre fébrile dans les dernières minutes de la première période. L'arbitre Gassama renvoie les deux équipes dans les vestiaires pour la pause sur le résultat d'un but partout.

En deuxième période, c'est plutôt Mamelodi Sundowns qui prend le jeu à son compte. La petite averse tombée entre-temps rend le gazon synthétique glissant. Les Brésiliens d'Afrique se sentent à l'aise et multiplient des incursions dans le camp des Dauphins Noirs de Kinshasa un peu timorés dans le jeu. Guy Lusadisu prend la place de Mukoko Batezadio chez V.Club. Mais Sundowns maintient une certaine emprise sur le jeu. A la 57e minute, Yannick Zakri profite d'une grossière erreur d'un milieu de V.Club, et trompe le portier Nelson Lukong pour le deuxième but de Mamelodi. Zakri exulte la danse « *Fimbu* » pour célébrer ce deuxième but du club détenteur du trophée de la Ligue des champions. A la 78e minute, sur une autre erreur défensive, c'est Sibusiso Vilakazi qui corse l'addition, en battant une troisième fois le portier Nelson Lukong. V.Club fait montre de manque de rigueur tactique et surtout de sérieux en défense et V.Club l'a payé cash face à une équipe expérimentée de Sundowns.

Trois buts à un, Mamelodi Sundowns se relance idéalement après son match nul à domicile de zéro but partout face à Saint George d'Ethiopie en première journée. Notons que le club d'Addis-Abeba a fait un autre match nul de zéro but partout en deuxième journée face à l'Espérance sportive de Tunis. Au classement, Mamelodi Sundowns et Espérance de Tunis comptent chacun quatre points en deux matchs. Saint George est troisième avec deux points. Battu en première journée à Tunis par l'Espérance (1-3), V.Club qui s'incline à domicile face à Mamelodi Sundowns est lanterne rouge du groupe avec zéro point.

Martin Enyimo

MEDIAS

FFJ salue la libération d'un journaliste après six jours de détention

Antéditeste Niragira a été arrêté alors qu'il effectuait un reportage sur les conditions difficiles des réfugiés burundais dans le camp de Kavimvira.

L'organisation de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ), a salué la libération, lundi 22 mai 2017, d'Antéditeste Niragira, correspondant au Burundi Deutsche Welle, une radiotélévision internationale

allemande.

À en croire cette ONG, Niragira avait été arrêté mercredi 17 mai sur le territoire de la RDC, où il faisait un reportage sur les conditions difficiles des réfugiés burundais dans le camp de Kavimvira. Arrêté, il a été conduit, par les autorités congolaises, à la prison d'Uvira.

FFJ rappelle, dans son communiqué du 24 mai, qu'un autre journaliste burundais, Égide Mwemero, a été arrêté en RDC en 2015. Il a

passé, a relevé l'association, près d'une année en détention en RDC. Les autorités congolaises, citées par cette ONG, ont affirmé l'avoir arrêté pour des « *raisons sécuritaires* », quelques jours après le lancement d'une émission quotidienne consacrée au Burundi sur une radio communautaire locale, qui avait été accusée de propager « *des propos menaçant sérieusement la paix au Burundi* ».

L.D.

RÉVISION DU FICHER ÉLECTORAL

L'Asadho insiste sur le respect du délai

L'ONG appelle la centrale électorale à tenir ses engagements et à mettre le fichier électoral révisé à la disposition de la nation au plus tard le 31 juillet 2017.

L'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) appelle la Commission électorale nationale indépendante (Céni) à respecter le délai en ce qui concerne les opérations relatives à la révision du fichier électoral. L'ONG a, en effet, rappelé que depuis le dialogue national conduit par Edem Kodjo, en passant par celui conduit par la Conférence épiscopale nationale du Congo (Céncó), la Céni avait pris l'engagement de mettre le fichier électoral révisé à la disposition du peuple congolais au plus tard le 31 juillet 2017. L'Asadho, qui considère les déclarations des responsables de la Céni et de certains acteurs politiques, craint que le fichier électoral ne soit disponible dans le délai ou ne comprenne pas les électeurs potentiels des provinces du Kasai Oriental et du Kasai Central à cause notamment de l'insécurité.

Une jurisprudence qui doit faire école

Dans cet appel, l'Asadho a rappelé à la Céni qu'elle a organisé l'identification des électeurs de certaines zones de l'Est

du pays contrôlées par des groupes armés sans conditionner cette opération par la restauration totale de la sécurité. La Céni, a dit cette ONG, doit utiliser la stratégie mise en œuvre à l'Est pour enrôler les électeurs dans les provinces des Kasai Oriental et Central.

L'association se dit préoccupée par le fait que le peuple a été privé de son droit de participer aux élections en 2016 et que cela risque de se répéter en 2017. A cet effet, elle appelle tous les Congolais à se mobiliser pour exiger les élections conformément aux engagements pris dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Elle a, enfin, appelé la centrale électorale à respecter ses engagements et à mettre le fichier électoral révisé à la disposition de la nation au plus tard le 31 juillet 2017. « *Si à cette date, le fichier électoral n'est pas disponible, tous les responsables de la Céni devront démissionner pour incompétence et refus d'organiser les élections avant la fin de l'année 2017* », a averti l'Asadho.



L.D.

Le président de l'Asadho, Mè Jean-Claude Katende/photo Adiac.

ASSASSINAT DE DEUX EXPERTS DE L'ONU

Les enquêtes vont dans tous les sens

Des voix s'élèvent de plus en plus pour demander une enquête plus poussée pour établir les faits et les responsabilités.

Qui a tué les deux experts onusiens enlevés le 12 mars et dont les corps furent retrouvés seize jours plus tard dans une fosse commune au Kasai central ? Cette question taraude bien des esprits tant à Kinshasa, à Paris ainsi qu'à New York où l'on s'affaire pour chercher à élucider cette affaire qui plombe l'image du pays déjà altérée en matière de respect des droits de l'Homme. Au niveau national, une enquête avait été ouverte au lendemain de ce double meurtre. Des investigations menées, il ressort que les responsables de cet odieux assassinat auraient été appréhendés. Les policiers interpellés lors des enquêtes pré-juridictionnelles sont poursuivis notamment pour évocation de détenus et abandon de postes.

Kinshasa s'est évertuée à mettre les FARDC en dehors de cette tragédie assurant que l'armée nationale n'y est impliquée ni de loin, ni de près. « Il n'y a jamais eu embuscade des forces de l'ordre parce que nous avons eu l'occasion d'interroger un des exécutants matériels, l'auteur de ces faits-là », avait en son temps déclaré un haut magistrat dépêché dans le Grand-Kasai dans le cadre de l'enquête pré-juridictionnelle. On en saura un peu plus lors du procès des assassins présumés de deux experts de l'ONU annoncé pour imminent et censé se tenir à Kananga. Deux insurgés seraient en détention sur les seize incriminés, apprend-on. Ils sont poursuivis pour « crime de guerre par meurtre, crime de guerre par mutilation, terrorisme, parti-

icipation à un mouvement insurrectionnel ».

La précipitation avec laquelle Kinshasa s'attelle à dénouer ce dossier judiciaire n'est pas du goût de l'ONU qui pense qu'il y a anguille sous roche. Le Conseil de sécurité qui s'est réuni à huis clos le mardi 23 mai pour discuter de l'enquête congolaise demeure dubitatif sur le sujet. Le fait pour la RDC d'avoir diligencé sa propre enquête alors qu'il persiste encore bien des zones d'ombre est très mal perçu par l'ONU qui doute de l'objectivité des conclusions après dix semaines seulement d'enquête. « Cela semble avoir été mené avec pas mal de rapidité au vu des éléments qui sont ressortis ces derniers jours », a commenté le porte-parole de l'ONU Stéphane Dujarric pour qui « l'important est de faire toute la lumière sur cet événement et que leurs responsables soient traduits en justice et condamnés ». Alors que Kinshasa est en passe d'ouvrir un procès, la commission d'enquête de l'ONU poursuit ses investigations et pourrait présenter son rapport d'ici fin juillet. Outre l'ONU qui mène une enquête administrative - une démarche classique dans ce type d'incident -, la Suède et les Etats-Unis (pays dont sont originaires Zaida Catalan et Michael Sharp), ont également initié leurs enquêtes espérant découvrir le pot au rose. Au plan national, la justice militaire est à pied d'œuvre. Les uns et les autres expriment leur volonté de tirer cette affaire au clair pour qu'au finish, les responsabilités soient établies et que justice soit faite.

A.D.

OUVERTURE D'ENQUÊTE
CONTRE CLÉMENT KANKU

Acaj rappelle au PGR d'autres affaires restées pendantes

Il s'agit, selon cette ONG, des affaires relatives à Panama papers ; des détournements de fonds publics à la BGF Bank et des passeports.

L'association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a dit prendre note de l'annonce faite par le Procureur général de la République (PGR) de l'ouverture d'une enquête sur les révélations du quotidien américain New York Times impliquant le député Clément Kanku dans les exactions commises aux Kasai.

Dans un communiqué du 24 mai 2017 y relatif, l'ONG rappelle au PGR, la nécessité d'enquêter aussi sur les révélations faites par les mêmes médias, il y a plusieurs mois, sur les panama papers, les détournements de fonds publics à la BGF Bank et des passeports. « Le PGR a l'obligation légale de mener des enquêtes indépendantes et exhaustives sur toutes les révélations de détournements, corruption et blanchiment des capitaux et de poursuivre devant les cours et tribunaux, surtout ceux qui en portent la plus haute responsabilité », a déclaré le président de l'Acaj, M^e Georges Kapiamba, cité dans ce communiqué. Ne pas agir, a conclu ce juriste, c'est commettre une abstention coupable et gravement préjudiciable à la nation.

Acaj a, en effet, rappelé que les Panama papers désignent la fuite de plus de 11,5 millions de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, détaillant des informations sur plus de 214 mille sociétés offshore et les noms des actionnaires de ces sociétés. Parmi eux se trouvent notamment des hommes et des femmes politiques de la RDC, soupçonnés d'avoir commis des actes de détournement et blanchiment de capitaux. Alors que les 29 et 30 octobre 2016, le journal belge « Le Soir » paru sous n° 254 a révélé les noms de plus hauts responsables de la Céni, de la Banque Centrale et de la Gécamines qui auraient joué un rôle indispensable dans la corruption, le détournement des fonds publics à la BGF Bank. L'Acaj avait, en son temps, prié le PGR d'y enquêter suivant sa lettre n° 81/ACAJ/PN/GN/2016 du 31 octobre 2016. Aussi, le 19 avril 2017, cette ONG a prié le PGR, par sa lettre n° 32/ACAJ/CP/VK/2017, d'enquêter sur les révélations faites par l'Agence Reuters sur les détournements relatifs à la vente de passeports congolais.

Lucien Dianzenza

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



PAIX ET SÉCURITÉ

L'ACAP préoccupée par la situation dans le département du Pool et dans le monde

L'Association congolaise d'amitié entre les peuples (ACAP) a lancé le 24 mai à Brazzaville, le 53e mois d'amitié entre les peuples. L'occasion pour le président de cette ONG, Vital Balla, de donner, entre autres, son point de vue sur la situation nationale et internationale.



Vital Balla et Aimé Serge Ottataud à l'ouverture du mois de l'amitié ; crédit photo Adiac

Selon l'ACAP, le mois de l'amitié de la nouvelle République doit interpellier la conscience des amis pacifistes afin de revaloriser la mise en place pratique du précepte « Amitié-Solidarité-Paix » qui ne doit pas être, un vain slogan. Il doit être, a indiqué Vital Balla, un mot d'ordre devant déclencher à travers le Congo profond et le monde entier l'esprit et l'espoir de vivre ensemble dans toute la diversité. Partout où il y a l'amour du prochain, a-t-il rappelé, il y a la paix et partout où il y a la paix on peut penser aisément au développement et au bien-être. « L'ACAP est toujours convaincue que, sans la paix, il n'y a guère de développement harmonieux. C'est pourquoi, nous estimons que les gouvernants et la société civile, ont l'impérieux devoir de favoriser les conditions d'assurer aux populations : la sécurité des personnes et des biens ; la sécurité sanitaire ; la sécurité alimentaire ; l'éducation », a-t-il expliqué.

Cosignataire de l'accord de Cessez-le-feu et de cessation des hostilités en République du Congo, après la campagne de paix dans la Bouenza où elle fut l'interlocutrice nationale, l'ACAP se dit très préoccupée par la situation dans le département du Pool. « Au regard de la prise en otage de la population par la milice armée Ninjas Nsiloulous qui règnent en maître, la vie dans le département du Pool est devenue insupportable. La violence occasionne chaque jour des destructions massives et beaucoup d'assassinats. C'est la désolation des familles », a déploré Vital Balla, premier médiateur de la République du Congo.

Messenger de la paix de l'ONU, l'ACAP s'est également prononcée sur la situation internationale marquée par des conflits armés au détriment de la paix des peuples. En effet, le président de cette ONG a fermement condamné le récent attentat de Manchester, au Royaume-Uni, qui a fait au moins 22 morts le 22 mai dernier. Pour lui, la coalition des forces militaires de la communauté internationale ne rassure toujours pas l'opinion publique car les islamistes résistent, mais c'est une désolation passagère. Très critique envers les Occidentaux et les Américains en rapport avec la situation au Moyen-Orient, l'ACAP a déploré le fait que la lutte du peuple de la Palestine pour récupérer ses terres et vivre en paix ne trouve pas une issue heureuse. « Mais, marchant côte à côte avant de se dire au revoir, mais pas Adieu, une surprise agréable visitera tous les pacifistes du monde pour la cause palestinienne. Les grandes puissances qui ont pourtant réglé le conflit Iran-Irak, entretiennent de l'ambiguïté lorsqu'il s'agit de la cause palestinienne. Le gouvernement israélien continue de tuer les paisibles citoyens palestiniens, il ignore les résolutions de l'ONU. C'est de la complaisance qui ne dit pas son nom », a conclu Vital Balla.

Parfait Wilfried Douniama

L'OCDH et Ras-le-bol proposent un dialogue sans exclusif

Au cours d'une conférence de presse conjointe qu'ils ont animée le 24 mai à Brazzaville, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et le Mouvement citoyen Ras-le-bol sont revenus sur la crise qui sévit toujours dans le Pool. Pour ces deux organisations de défense des droits humains, le dialogue national sans exclusif reste l'unique dernier recours pour pacifier ce département.

Plusieurs sujets ont été abordés à la faveur de cet échange avec la presse, mais ces deux ONG se sont attardées sur la lancinante crise du Pool, pour laquelle une solution définitive n'est pas encore envisagée.

Etant ONG des droits de l'homme, l'OCDH et Ras-le-bol estiment que l'unique voie de sortie à cette crise, reste l'organisation impériative d'un dialogue national sans exclusif placé sous l'égide de la communauté internationale.

Ce dialogue, ont-ils soutenu, devra réunir toutes les parties, y compris le principal belligérant Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntouni.

« La solution à la crise qui sévit dans le département du Pool n'est pas militaire, elle est politique. Pour y parvenir, il faut nécessairement organiser un

dialogue sans exclusif regroupant tous les acteurs en présence, notamment le pouvoir, l'opposition, la société civile, mais sous l'égide de la communauté internationale », a souligné le directeur exécutif de l'OCDH, Trésor Kendet Nzila.

Parlant des élections législatives et locales dont le processus est déjà enclenché, ces ONG n'ont pas mâché les mots. Elles demandent au gouvernement le report pur et simple de ces élections, sous réserve du dénouement définitif de cette crise, estimant qu'il n'est pas normal d'organiser des élections dans ce climat de tension.

« Il serait mieux de trouver avant tout une issue à la crise dans le Pool, avant d'organiser les élections. Car, vouloir aller aux élections dans les conditions pareilles, où le Pool est déstabilisé, est loin d'être une solution idéale », a renchéri Trésor Nzila. L'OCDH et Ras-le bol ont saisi l'occasion pour dénoncer quelques



Trésor Kendet Nzila (Adiac)

« abus » de la police, qui les ont empêchés, le 20 mai dernier à Bangongo, de tenir leur activité.

Une rencontre citoyenne conjointe qui, d'après eux, inaugurerait une série de conférences publiques en vue de sensibiliser la population aux questions des droits de l'homme, a conclu le coordonnateur du Mouvement citoyen Ras-le-bol, Franck Nzila Malembé.

Firmin Oyé

BRÈVES

CAMEROUN

Paul Biya a publié le rapport d'enquête de l'accident ferroviaire d'Eseka en octobre 2016. La société Camrail est déclarée principale coupable du déraillement. Le rapport met en cause la vitesse excessive de 96km/h au lieu de 40km/h. En cause aussi, la défaillance du système de freinage, la surcharge des voyageurs et la rallonge des rames. La commission d'enquête a établi la responsabilité à titre principal du transporteur dans le déraillement du train intercity 152. L'accident s'était produit près de la gare d'Eseka, faisant officiellement 79 morts. La présidence de la République du Cameroun a annoncé d'éventuelles poursuites judiciaires et le déblocage d'une somme de 1 milliard de francs CFA, une assistance complémentaire du gouvernement camerounais aux victimes et ayants-droit.

RDC

63 familles hutu ont été empêchées de quitter Goma pour l'Ituri. La police a déguerpi par force les 63 familles, hommes, femmes avec des enfants, tous de l'ethnie Hutu, qui ont campé pendant trois jours devant le bureau du gouverneur. Depuis l'année passée, l'assemblée provinciale avait suspendu, par mesure de sécurité, le mouvement de ces personnes vers la région de Beni. La mesure visait à éviter que les Hutu soient confondus avec les combattants de la rébellion des ADF. Le gouverneur du Nord-Kivu vient de décider l'identification de cette masse de personnes avant tout mouvement. Ces personnes demandent l'annulation de la mesure de l'assemblée provinciale du Nord-Kivu.

CENTRAFRIQUE

Le principal procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a lancé un appel à la fin immédiate du « bain de sang » en Centrafrique, en avertissant que les crimes de guerre seraient punis. Cet appel a été lancé au moment où les attaques se multiplient dans ce pays contre les civils et les Casques bleus. « Ces crimes présumés sont peut-être de la compétence de la cour pénale internationale et doivent cesser immédiatement », a écrit Fatou Bensouda dans un communiqué. Une récente offensive visant des Casques bleus en Centrafrique a été menée par un groupe qui a utilisé des armes lourdes, artillerie inhabituelle dans les combats qui ravagent ce pays d'Afrique centrale. Les violences n'ont jamais cessé dans le centre-est du pays depuis le retrait de la force française Sangaris fin octobre 2016.

BURUNDI

L'Union européenne (UE) a débloqué les arriérés des soldats burundais engagés dans l'Amisom. Il s'agit de quelque 23 millions d'euros, une somme qui couvre les salaires de la période qui va du 15 mars au 30 septembre 2016. La somme a été remise comme convenu à l'Union africaine, qui l'a renvoyée à son tour dans une banque privée du Burundi, la Bancobu, il y a environ une semaine. L'UE rappelle que désormais le gouvernement n'a plus le droit de prélever 20% sur chaque salaire de soldat burundais de l'Amisom comme il le faisait avant les sanctions. L'organisation a pris depuis le 15 mars 2016 des sanctions financières contre le Burundi. L'UE avait donc décidé de suspendre dès cette date le paiement des salaires de quelque 5 500 soldats burundais engagés au sein de l'Amisom tant que cet argent passait par la banque centrale du Burundi.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

DIPLOMATIE

Komidor Njimoluh témoigne de la santé des relations séculaires entre le Cameroun et Congo

L'ambassadeur du Cameroun au Congo, le Dr Komidor Njimoluh, s'exprimait le 23 mai au cours d'une cérémonie relative à la célébration en différé de la fête nationale de son pays.

La soirée commémorative du 45ème anniversaire de l'indépendance du Cameroun, tenue dans un hôtel de la place, a connu la présence des membres du gouvernement représenté par le ministre de l'Energie et de l'hydraulique, Serge Blaise Zoniaba, des ambassadeurs accrédités au Congo, sans oublier la communauté camerounaise et d'autres invités de marque.

Dans son discours, l'ambassadeur du Cameroun, le Dr Komidor Njimoluh a longuement parlé des relations « séculaires » qui unissent son pays et le Congo, avec en toile de fond : le jumelage entre les villes d'Owando et de Sangmélina, le renforcement de la coopération militaire dans la lutte contre l'insécurité maritime, le chantier de la route Ouessou-Sangmélina, l'inauguration à Owando d'une rue baptisée « rue Sangmélina » etc.

Il a également rappelé la visite à Ouessou du site de l'université inter-Etats par les ministres camerounais et congolais chargés des travaux publics. Par ailleurs, la signature par le chef de l'Etat camerounais, Paul Biya, du décret portant ouverture du Consulat du Cameroun à Ouessou a constitué, a-t-il relevé, l'une des actions phares réalisées cette année dans le



L'ambassadeur du Cameroun délivrant son message. Crédit photo adiac

cadre des relations entre le Congo et le Cameroun. « Cette nouvelle avancée dans les relations consulaires entre les deux pays servira de ferment à leur coopération économique et commerciale et de ciment à la communication entre les deux pays ».

Parlant des deux pays faisant partie de cette Afrique centrale qui, d'après lui, « subit les effets du marasme du marché pétrolier, et qui cherche encore ses repères institutionnels stables, scientifiques et géopolitiques », le diplomate camerounais estime que « les meilleures solutions pour l'Afrique passeront par la recherche des vraies relations de coopération

avec les différents partenaires africains ». « Il nous faudra la prise en compte de nos efforts endogènes et la maîtrise des véritables enjeux de notre monde. La coopération internationale devra être reconstruite au prisme de nos efforts propres, nos efforts endogènes et sur la base de nos capacités de créativité, d'inventivité, d'innovation politique aussi », a-t-il indiqué.

Sur le plan politique, il a félicité le Congo d'avoir fait preuve « d'innovation paradigmatique en matière de restauration des valeurs africaines » à travers sa nouvelle constitution analysée par l'actuel ministre de l'Enseignement pri-

maire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, dans son ouvrage intitulé : « Le régime consensualiste dans la Constitution congolaise du 25 octobre 2015 commentée article par article », paru aux éditions l'Harmattan en 2016.

« La nouvelle Constitution congolaise à travers la lecture d'un des éminents constitutionnalistes congolais nous révèle la substance innovante de cette constitution qui met en exergue le consensualisme africain de l'arbre à palabre. L'espoir est ainsi permis », a précisé l'ambassadeur.

La Fête nationale du Cameroun...

La Fête nationale du Cameroun appelée aussi fête de l'unité est célébrée tous les 20 mai. Cette date marque la naissance de la République unie du Cameroun et la fin du système fédéraliste. Dans son discours, l'ambassadeur camerounais s'est appesanti sur la signification de l'unité nationale du Cameroun au regard des tensions qui ont secoué deux des régions administratives du pays.

« Au sein de chaque ensemble culturel, les peuples entretiennent depuis des siècles des relations parfois conflictuelles, mais pour la plupart du temps, pacifiques. Les langues parlées sont depuis toujours proches les unes des autres, et les traits physiques des populations sont similaires », a précisé l'ambassadeur.

Signalons que la colonisation allemande du Cameroun a commencé en 1884, après la signature du traité de juillet entre les rois Bell et Gustav Nachtigal. Cependant, durant la première guerre mondiale, le Cameroun fut conquis par les forces franco-britanniques. Ainsi, en 1922 le pays fut partagé en territoires français et anglais.

L'ambassadeur a expliqué qu'après l'indépendance du Cameroun oriental le 1er janvier 1960 et celle du Cameroun méridional le 1er octobre 1961, les deux Etats ont décidé de se fondre, au nom de leur histoire commune, en une République fédérale. La création d'un seul Etat a été plébiscitée le 20 mai 1972.

Yvette Reine Nzaba

UBA
United Bank for Africa

Afrique ...la nouvelle frontière



Bonne fête de la Journée de l'Afrique

Afrique

Londres

New York

Paris

Web: www.ubagroup.com

Email: cfcBurkina@ubagroup.com

Africa's global bank

VERNISSAGE

« Nkia Nsangu » ou « Quelles nouvelles » en exposition à l'IFC

Le vernissage de cette exposition abordant les questions du changement climatique et des mutations du monde s'est déroulé en présence de l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery. Du 23 mai au 17 juin, le duo Alioum Moussa (camerounais) et Paul Alden M'Voutoukoulou (congolais) invitent les amoureux des arts plastiques à découvrir leurs créations à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville.

Le vernissage «Nkia Nsangu » en langue vernaculaire kongo, qui veut dire en français « Quelles nouvelles », a débuté par l'observation d'une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Manchester, à la demande de l'ambassadeur de France en République du Congo.

« Nkia Nsangu », prendre des « nouvelles » est un acte enga-

geant pour certains, un geste d'amour et pour d'autres un acte d'attention. Cette exposition est un message, un récit, une nouvelle à envoyer à la société sur les questions du changement climatique et des mutations du monde.

Pendant deux semaines, le public se familiarisera avec les chefs-d'œuvre de l'artiste camerounais Alioum Moussa et du congolais Paul Alden M'Voutoukoulou, à travers une scénographie bien préparée par la direction de l'IFC et les artistes.

Prononçant son mot d'usage, l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery, s'est interrogé. « *Quelles nouvelles, c'est sans doute la question que nous nous sommes tous posés lorsque nous avons appris l'attentat horrible, lâche qui a tué tant de personnes, jeunes en particulier*

à Manchester. « Quelles nouvelles », je crois que c'est la question du monde dans lequel nous vivons. Quelles nouvelles avec un point d'interrogation ou quelles nouvelles avec un point d'exclamation. »

Bertrand Cochery, a précisé à l'auditoire que les créations rassemblées en ces lieux viennent du Cameroun avec Alioum Moussa et du Congo avec Paul Alden. Elles constituent un dialogue et au-delà du dialogue, une alchimie ou une alliance extraordinaire pour approfondir cette question, « Quelles nouvelles » ? Ces œuvres témoignent aussi de la vitalité, de la création plastique en Afrique centrale, réunissant deux artistes au parcours différent, dont l'un venant du Cameroun et ayant travaillé à Bruxelles (en Belgique) et l'autre passé par le chemin des Ateliers Sahn.



Paul Alden M'Voutoukoulou devant son œuvre inspirée du changement climatique (DR)

A son tour, Paul Alden M'Voutoukoulou, a expliqué à l'auditoire comment est-ce qu'ils se sont convenus avec Alioum Moussa pour en arriver là. « On a échangé avec Alioum, on s'est dit qu'on avait des choses en commun, et pourquoi pas faire quelque chose ensemble.

Malgré le temps, aujourd'hui nous avons pu réaliser notre rêve. C'est une chose qui va continuer au-delà de tous. Je suis très content et vous remercie d'être venus assister à notre exposition et vous invite à découvrir nos œuvres ».

Bruno Okokana

TERRORISME

L'Otan va rejoindre la coalition anti-EI

Le jeudi 25 mai, à quelques heures d'un sommet auquel participait pour la première fois le président américain Donald Trump, le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg, a annoncé que cette organisation allait rejoindre la coalition internationale contre le groupe djihadiste Etat islamique (EI).

Pour le chef de l'Otan, cette décision réclamée de longue date par les Etats-Unis qui dirigent la coalition anti-EI, « *enverra un fort message politique d'unité dans la lutte contre le terrorisme* ». « *Mais cela ne signifie pas que l'Otan s'engagera dans des opérations de combat* », a-t-il précisé devant la presse à Bruxelles.

Expliquant les raisons de la décision prise par l'Otan, son secrétaire général a dit qu'en devenant membre à part entière de la coalition, l'Otan pourra bénéficier « d'une meilleure plateforme pour se coordonner ». « *L'Otan va augmenter les heures de vol de ses avions-radar Awacs dans le ciel turc, qui surveillent l'activité aérienne en Irak et Syrie voisines* », a précisé Jens Stoltenberg, ajoutant qu'une nouvelle cellule dédiée au partage d'information sur les réseaux terroristes, notamment sur les combattants djihadistes étrangers, va être mise sur pied au QG de l'Alliance.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance atlantique se retrouveront jeudi après-midi pour une cérémonie de remise des clés du nouveau siège de l'Otan, puis un dîner de travail. A cette occasion, ils ont examiné un « plan d'actions » comportant un catalogue de mesures pour intensifier leur lutte anti-terroriste, comme le souhaitait Donald Trump, qui a répété pendant des mois que l'Otan était « obsolète », parce qu'elle ne s'occupait pas suffisamment, selon lui, de cette question.

La décision de l'Otan de rejoindre la coalition anti-EI survient trois jours après un attentat sanglant à Manchester (nord-est de l'Angleterre) revendiqué par ce groupe terroriste.

Signalons que chacun des 28 pays de l'Alliance atlantique est déjà membre à titre individuel de la coalition qui mène des raids aériens contre l'EI en Irak et en Syrie, et soutient les offensives au sol contre les fiefs djihadistes de Mossoul (Irak) et Raqa (Syrie).

Nestor N'Gampoula

CENTRAFRIQUE

La France déploie des drones tactiques dans le pays

L'armée française vient de concrétiser sa promesse faite en septembre 2016 par l'ex-ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, d'envoyer des drones en Centrafrique, un pays en proie aux violences intercommunautaires et entre groupes armés rivaux.

Ces drones vont appuyer la mission militaire des Nations unies (Minusca), comme l'a annoncé la Minusca et l'état-major des armées françaises. « *Les armées françaises ont proposé à la direction des opérations de*

combats - doivent servir à des missions de renseignement, afin de mieux appréhender la menace que font peser certains groupes armés sur les populations civiles et l'intégrité territoriale », a ajouté Vladimir Monteiro.

L'état-major des armées françaises a confirmé cette information et précisé que « *depuis le 20 mai, le détachement, composé d'une centaine de militaires, est pleinement opérationnel et met en œuvre des drones SDTI du 61e Régiment*



Un drone français (DR)

maintien de la paix de l'ONU, la contribution d'une unité de drones tactiques au sein de la force de la Minusca », a indiqué mercredi le porte-parole de la mission militaire des Nations unies, Vladimir Monteiro, dans un communiqué. « *Les drones tactiques - et pas de*

d'artillerie de l'armée de terre stationné à Chaumont ». Ces drones représentent une nouvelle forme de l'engagement des armées françaises en Centrafrique, selon l'état-major, qui rappelle que 50 militaires français sont présents au sein

de l'EUTM-RCA, une mission de formation de l'armée centrafricaine mise en place par l'Union européenne.

Réagissant dans le journal Ouest-France à l'envoi des drones en Centrafrique, Thierry Vircoulon, spécialiste de la région et chercheur à l'Institut français des relations internationales (IFRI) a dit que ce déploiement ne servira à rien. « *Un drone est juste une caméra avec des ailes, après si la force sur le terrain n'est pas réactive (NRD : les Casques bleus de l'ONU sont une force défensive), ça ne sert pas à grand-chose d'avoir les infos visuelles* », a-t-il estimé. La Centrafrique peine à se relever du conflit de 2013 débuté avec le renversement de l'ex-président François Bozizé par les rebelles de la Séléka, suscitant la contre-offensive des milices d'autodéfense anti-balaka. C'est grâce à l'intervention de la France avec la mission Sangaris (décembre 2013 - octobre 2016) et de la Minusca qui compte environ 12.500 hommes que le pays a retrouvé le calme dans la capitale Bangui, mais pas dans l'intérieur du pays qui connaît un regain de violences depuis novembre.

N.N'G.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 24 MAI 2017

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mercredi 24 Mai 2017 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Vingt et une (21) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Dix (10) projets de lois organiques au titre du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones ;
- Huit (8) projets de décrets au titre du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Trois (3) projets de décrets au titre du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands travaux ;...

I/- Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones.

Projets de lois organiques portant création des Tribunaux d'instance de Mayéyé (département de la Lékoumou), Louingui (Pool), Lissanga (district de l'île Mbamou), Madingo-Kayes (Kouilou), Mbon (Plateaux), Pokola (Sangha), Kimba (Pool), Tchiamba-Nzassi (département de Pointe-Noire), Kayes (Bouenza) et Mbinzo (commune de Ouesso). Prenant la parole, M. Pierre MABIALA, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples autochtones, a soumis à l'approbation du Conseil des Ministres dix (10) projets de lois organiques portant création de Tribunaux d'instance dans chacune des localités précitées.

Il a précisé que la création des Tribunaux d'instance susmentionnés tirait sa légitimité de l'article 166 de la Constitution, ainsi que des dispositions de la loi n°022-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo, prise notamment en ses articles 119 à 128.

Le Ministre MABIALA a également indiqué que la création projetée des Tribunaux d'instance obéissait au souci constant de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, de rapprocher la justice des justiciables et de favoriser ainsi le développement d'une justice de proximité.

Concluant son propos, le Ministre MABIALA a noté que la carte judiciaire devait se rapprocher au plus près de l'organisation administrative et territoriale de l'Etat, tout en favorisant le maillage administratif qui a accompagné le processus structurant dit de municipalisation accélérée depuis plusieurs années.

Après discussion, le Conseil des Ministres a approuvé les dix (10) projets de lois organiques portant création des Tribunaux d'instance de Mayéyé, Louingui, Lissanga, Madingo-Kayes, Mbon, Pokola, Kimba, Tchiamba-Nzassi, Kayes et Mbinzo.

II/- Ministère des Mines et de la Géologie.

Prenant la parole, le Ministre Pierre OBA, Ministre des Mines et de la Géologie s'est d'abord félicité du fait que, malgré la conjoncture économique et financière nationale, ainsi que la situation internationale des matières premières, des sociétés s'associent à notre pays afin d'aider au développement du secteur des mines.

A cet égard, il a soumis à l'examen et approbation du Conseil des Ministres trois (3) projets de décrets portant attribution de permis de recherches minières, ainsi que cinq (5) projets de décrets portant renouvellement.

Les projets de décrets portant attribution de permis de recherches minières concernent respectivement :

-La société YATAI, qui sollicite un permis de recherches pour l'or, dit « permis Etiouk Mayé », dans le département de la Sangha.

Après la mise en évidence de nombreux indices d'or, la société YATAI souhaite approfondir ses prospections en utilisant des techniques encore plus modernes.

Elle sollicite donc à cet effet un permis de recherches minières pour l'or dans la zone susmentionnée, tout en précisant que le coût prévisionnel des travaux de recherches de gisements primaires est estimé à deux milliards (2.000.000.000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société minière YATAI d'un permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Etiouk Mayé » dans le département de la Sangha.

-La société FIRST Republic Resources, qui sollicite un permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Loaka-or », dans le département du Kouilou.

Détentriche d'un permis de recherches minières valable pour la cassitérite, dit « permis Loaka », la société demanderesse a dégagé une zone d'intérêt pour la cassitérite, et a mis en évidence des indices d'or.

FIRST Republic Resources sollicite l'extension du permis dit « Loaka » en vue de la recherche pour l'or, et ce pour une durée de trois (3) ans, et un coût prévisionnel de sept cent cinquante millions (750.000.000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société FIRST Republic Resources d'un permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Loaka-or », dans le département du Kouilou.

-La société KIMIN Congo s.a. sollicite un permis de recherches minières pour les diamants dit « permis Bondjoudjouala-diamants », dans le département de la Cuvette-Ouest.

Ayant constaté la présence de diamants dans une zone de recherches pour l'or, la société demanderesse sollicite l'octroi d'un permis de recherches complémentaire pour les diamants bruts, et ce pour une durée de deux (2) ans et un coût prévisionnel d'un milliard deux cents millions (1.200.000.000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société KIMIN Congo s.a. d'un permis de recherches minières pour les diamants, dit « permis Bondjoudjouala-diamants » dans le département de la Cuvette-Ouest.

Les cinq projets de décrets portant renouvellement de permis de recherches minières concernent respectivement :

-La société KIMIN Congo s.a. qui sollicite le renouvellement d'un permis de recherches minières pour l'or, dans le département de la Cuvette-Ouest dit « permis Bondjoudjouala ».

Suite à l'octroi du même permis de recherches que dans le cadre du dossier précédent, la société KIMIN a obtenu des résultats encourageants avec la découverte de zones fortement minéralisées.

C'est dans ce cadre que la société a sollicité un renouvellement dudit permis, et ce pour une durée de deux (2) ans, avec un coût prévisionnel de huit cents millions (800.000.000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant premier renouvellement au profit de la société KIMIN Congo s.a. du permis de recherches minières pour l'or, dans le département de la Cuvette-Ouest dit « permis Bondjoudjouala ».

-La société MANENGA Mining Potash qui sollicite le renouvellement d'un permis de recherches minières pour les potasses, dans le département du Kouilou, dit « permis Manenga ».

La mise en œuvre d'un permis précédent datant de 2013 a permis la découverte de

zones fortement minéralisées. La société demanderesse sollicite donc un renouvellement pour une durée de deux (2) ans, et ce pour un coût prévisionnel d'un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant premier renouvellement au profit de la société MANENGA Mining Potash. du permis de recherches minières pour les potasses, dans le département du Kouilou, dit « permis Manenga ».

-La société SAI-Congo qui sollicite le renouvellement d'un permis de recherches minières pour l'or, dans le département du Pool, dit « permis Ouanda-Mpassa ».

Détentriche d'un précédent permis expiré en 2015, la société demanderesse a fixé une zone d'intérêt de 520 km² pour la réalisation des futures recherches, pour lesquelles elle sollicite un renouvellement pour une durée de deux (2) ans, et pour un coût prévisionnel estimé à Huit cents millions (800.000.000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant renouvellement au profit de la société SAI-Congo du permis de recherches minières pour l'or, dans le département du Pool, dit « permis Ouanda-Mpassa ».

-La société de recherches et d'exploitation minière (SREM) sollicite le renouvellement de deux (2) permis de recherches minières pour l'or, le premier dans le département du Kouilou, dit « permis Mvougouti », et le second dans le département du Niari, dit « permis Pougou ».

Ayant obtenu courant 2011 quatre (4) permis de recherches minières, dont trois (3) pour l'or, dits « permis Mbena » et permis « Mvougouti » dans le département du Kouilou, permis « Pougou » dans le département du Niari et, enfin, un permis pour le manganèse, dit permis « Kimongo » dans le département du Niari et, face aux bonnes perspectives des projets « Mvougouti » et « Pougou », la société SREM sollicite un renouvellement, et ce pour un coût prévisionnel d'un milliard sept cents quatre vingt cinq millions (1.785.000.000) frs CFA.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté les deux projets de décret soumis à son approbation, le premier portant premier renouvellement au profit de la société de recherches et d'exploitation minière (SREM) d'un permis de recherches minières pour l'or, dans le département du Kouilou, dit « permis Mvougouti », et le second portant premier renouvellement, au profit de la même société, d'un permis de recherches minières pour l'or, dans le département du Niari, dit « permis Pougou ».

III/- Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux.

Prenant la parole, M. Jean-Jacques BOUYA, Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, a soumis trois (3) projets de décret à l'examen du Conseil des Ministres.

Le Ministre BOUYA a rappelé la volonté de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, de faire de l'aménagement du territoire une plate-forme de mise en cohérence de toutes les politiques publiques.

A cet égard, le Ministre BOUYA a souligné que la mise à la disposition des acteurs publics et privés ainsi que des populations congolaises des instruments de modernisation et de développement du Congo s'est incarnée dans la promulgation de la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Dans ce cadre global, les orientations fondamentales et les directives spécifiques concernant la forêt, le couloir fluvial, les rivières, les mines solides et liquides, les zones montagneuses, les lacs, les aires protégées, etc. ont été clairement définies.

Les textes soumis à l'examen et approbation du Conseil des Ministres sont donc pris en application de cette importante loi d'orientation, notamment en son article 103, et ont pour objet de garantir un pilotage optimal du dispositif opérationnel mis en place.

Ce dispositif prévoit donc la mise en place des trois organes dont les décrets d'application sont soumis à l'examen du Conseil des Ministres.

Ces organes sont :

-Le Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, chargé de fixer les orientations générales pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire par l'Etat et les collectivités décentralisées ;

-Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles et locales d'aménagement du territoire, d'harmoniser les programmes et opérations d'aménagement et d'équipement, et d'en assurer les arbitrages nécessaires ;

-Les Commissions départementales et/ou municipales d'aménagement et de développement du territoire, qui veillent à la cohérence des projets d'équipement et des actions territoriales de l'Etat et des collectivités locales, ainsi qu'au respect du schéma national d'aménagement du territoire.

Prenant la parole, Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, s'est félicité de l'examen de ces textes par le Conseil des Ministres. Il a particulièrement insisté sur leur caractère à la fois participatif et inclusif.

Le Chef de l'Etat s'est par ailleurs félicité de l'ouverture ainsi faite aux structures décentralisées, à la société civile ainsi qu'aux forces vives appelées à dire leur mot quant à la définition, au niveau local, intermédiaire ou national, de la politique d'aménagement du territoire.

Il a souligné le fait que l'aménagement du territoire est un instrument essentiel pour l'atteinte des objectifs de développement durable de notre pays, et a précisé que la cohérence des politiques publiques sera garantie par la mise en place du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, chargé de la coordination des actions d'aménagement du territoire.

Après discussion, le Conseil des Ministres a adopté les projets de décret fixant respectivement, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, et la composition, l'organisation et le fonctionnement des Commissions départementales et/ou municipales d'aménagement du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à midi.

Fait à Brazzaville, le 24 Mai 2017

**Thierry Lézin MOUNGALLA/-
Ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du Gouvernement.**

COOPÉRATION

Revue des projets financés par l'Union européenne au Congo

La délégation de l'Union européenne au Congo a présenté, le 24 mai à Brazzaville, à ses partenaires, sept projets d'intérêt public qu'elle a cofinancés ces dernières années, sur l'ensemble du territoire national.

A ce jour, selon l'UE, plusieurs dizaines de projets ont déjà été exécutés en République du Congo, mais les sept présentés à cette occasion sont ceux mis en œuvre récemment.

Ces projets ont été tous exécutés sur la base de deux conventions de financement, à savoir l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) et le Programme d'appui au développement de la région sucrière dit Kouliassa.

Sur la base du financement IEDDH, au total quatre projets ont été mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment des projets exécutés dans le cadre de la « Gouvernance et Justice », au nombre desquels le projet « Promotion des droits des peuples autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone au Congo et l'institutionnalisation de la présentation autochtone ».

D'un coût total de 507000 euros, soit 332.600.000 Fcfa, ce projet cofinancé à 90% par l'Union européenne vise à assurer la mise

mobiliser l'opinion et encourager un changement de comportement vis-à-vis des autochtones. Les bénéficiaires de ce projet

tion des droits des enfants infirmes moteurs cérébraux (IMC) au Congo ».

Lui aussi co-financé à 90% par

cés dans le cadre de IEDDH. Le budget total dudit projet s'élève à 575.000 euros, soit 377.500.000 Fcfa, et vise à promouvoir les droits des minorités et groupes vulnérables au Congo.

Sur la base du 2^e financement IEDDH, trois projets d'intérêt social ont été développés par l'UE au Congo, dans le cadre du programme d'appui au développement de la région sucrière dit Kouliassa.

Il s'agit des projets de développement rural, parmi lesquels « Projet d'appui aux petits producteurs de haricots » mis en œuvre dans le département de la Bouenza. Il a été financé à hauteur de 1.626.687 euros, soit 1.067.036.724 Fcfa.

Son objectif est de promouvoir l'accès des petits producteurs de haricots au marché grâce à une meilleure organisation des acteurs et une amélioration de la qualité et la compétitivité des produits. La présentation de ces projets s'est faite en présence de l'ambassadeur de l'Union Européenne au Congo, Saskia De Lang et de l'ambassadeur de France au Congo Bertrand Cochery.

Firmin Oyé



Des responsables de l'UE au Congo suivant la présentation (photo adiac)

en œuvre effective de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones adoptée au Congo en 2011. Il s'agit, en effet, d'assurer la défense et la promotion des droits des autochtones ; soutenir les organisations, institutions et leaders autochtones ; renforcer leurs capacités, mais aussi de

sont des peuples et communautés autochtones du Congo, vivant sur l'ensemble du territoire national, en priorité ceux habitant les départements de la Likouala, la Sangha, et de la Lékoumou. On note également le projet intitulé « Vers une extension de l'expérience du Médipvp-Brazzaville pour la promotion et la protec-

l'UE, à hauteur de 362.200 euros, soit 237.600.000 FCFA, ce projet vise lui, à promouvoir et protéger les droits des enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (IMC).

Le projet « Agir ensemble pour la défense des minorités et groupes vulnérables » fait aussi partie de ceux finan-

Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)

AVIS DE RECRUTEMENT

D'UN DEUXIEME SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
NOSCCI 25/04/2017/ IDA 5302-CG 1

I - Contexte général :

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale ont convenu de financer conjointement le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché pour le recrutement du deuxième spécialiste en passation des marchés du PDCE.

II - Profil du poste :

Le spécialiste en passation des marchés est placé sous l'autorité du Coordonateur du PDCE. Il travaille en collaboration étroite avec le responsable en passation des marchés du PDCE et les autres membres de l'UGP/PDCE.

Le spécialiste en passation des marchés est chargée de :

- organiser les opérations de passation des marchés dans le respect des procédures de la Banque mondiale ;
- élaborer et suivre le plan de passation des marchés du PDCE en conformité avec le plan annuel budgétisé des activités du (PTBA) ;
- mettre en place les outils et les procédures de choix des consultants et des fournisseurs de biens, équipements et services (autres que services de consultants) conformément aux directives de passation des marchés de la Banque Mondiale ;
- apporter les conseils utiles au coordonnateur et à tous les membres de l'équipe du PDCE ;
- mettre en place un système de classement de l'ensemble des dossiers de marchés y compris les

pièces justificatives de paiement et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive ;

- contribuer à la formation de tout homologue national qui sera désigné par le ministère de l'enseignement technique, professionnel, la formation qualifiante et de l'emploi ;
- assurer le secrétariat de la commission de passation des marchés et participer en qualité d'observateur ;
- apporter un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat

III - Qualifications, expérience, compétences et aptitudes requises :

Le candidat doit avoir :

- Un-diplôme d'ingénieur ou diplôme de gestion, droit et administration des marchés (Au moins BAC+5) ;
- Une expérience de trois années minimum dans un poste similaire ;
- Une maîtrise de la langue française et de l'utilisation des logiciels de Bureautique ;
- Une connaissance des procédures de passation des marchés de la banque ou d'autres bailleurs tels que la BAD, UE, etc....

IV - Composition des dossiers de candidature :

- Une lettre de motivation ;
- Un cv détaillé ;
- Copie certifiées des diplômes et attestations ;
- Les références d'au moins deux précédents employeurs (de préférence les superviseurs directs) ;

V-Lieu d'affectation: BRAZZAVILLE

VI - Statut: Contrat à durée déterminée (CDD)

VII - Durée du contrat: 1 an (avec possibilité de renouvellement)

VIII - Dépôt du dossier de candidature

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures 30 minutes à 15 heures. Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous plis fermé, au plus tard 6 juin 2017 avec mention « Avis de recrutement du deuxième spécialiste en passation des marchés du PDCE ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Unité de Gestion du Projet!PDCE

Rue SOWETO n° 177-Ex., Télévision- Quartier Bacongo

Tél: 06 667 22 29105 551:25 52

Email : congo.pdce@yahoofr - Brazzaville - République du Congo

,1

NB :seuls les candidat (e)S 1 résélectionné dossiers de candidatures ne"seront pas retournés.

Le Coordonateur du Projet par intérim
M. D. C. E.
Marcel MONKA

ENTREPRENEURIAT

Les jeunes se dotent d'un espace virtuel

La ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga, a lancé le 23 mai le programme dénommé « Youth connect » en vue de créer des multiples emplois en faveur des jeunes congolais



Photo de famille (adiac)

Le programme déjà expérimenté au Rwanda permettra aux jeunes de cultiver l'esprit de créativité et d'entrepreneuriat. Il s'exécute à travers les sept composantes virtuelles dont le youth connect hangout ; youth connect boocamp et le youth connect télé réalité.

Le youth connect hangout est un moyen d'écoute dont les jeunes se communiqueront en ligne à travers les réseaux sociaux. Outre cet échange en ligne, les jeunes discuteront avec les responsables des entreprises au cours des différents ateliers ou conférences.

Le youth connect boocamp est une initiative qui vise à promouvoir et soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprise. Ce camp formera ces jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat et du développement des affaires. L'ambassadeur du Rwanda au

Congo, Jean Baptiste Habyimana a fait l'historique de la création du programme Youth connect au Rwanda. Selon le diplomate, ce programme fait suite aux stratégies mises en place après le génocide qu'a connu son pays et pour lequel la jeunesse a été manipulée. L'objectif est de cultiver la compétition dans le développement ; l'entrepreneuriat afin de privilégier l'esprit d'unité ; de réconciliation ; de développement au Rwanda.

La ministre Destinée Hermella

Doukaga a indiqué qu'au Congo ce programme fait suite aux consultations organisées entre le ministère en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Congo et d'autres partenaires au niveau national. Le représentant par intérim du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Congo, Mohamed Abchir a rappelé que le programme « Youth connect » a été lancé en 2012, au Rwanda.

Au Congo, poursuit-il, le pro-

gramme mettra l'accent sur la création de la richesse, l'innovation ; le développement communautaire ; l'emploi des jeunes et le dialogue social. Il vise à renforcer les compétences des jeunes, les connecter avec les dirigeants du secteur public, privé et de la société civile pour forger le partenariat qui va leur offrir des opportunités entrepreneuriales. « Pour lutter contre le chômage, il est recommandé dans le Rapport national sur le développement durable de

développer les compétences et l'emploi des jeunes en vue de générer au moins 30.000 emplois par an. Avec l'ensemble des programmes d'appui économique des jeunes actuellement au Congo, cet objectif n'est pas encore atteint. Le gouvernement travaille en partenariat avec le système des Nations unies et bien d'autres partenaires pour la recherche des solutions pour soutenir l'atteinte de ces objectifs », a-t-il rappelé.

Lydie Gisèle Oko

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Un projet de numérisation mis en oeuvre

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, a lancé le 23 mai à Brazzaville, le projet de numérisation de ce sous-secteur de l'éducation nationale

tion des satellites pour transporter l'information d'un lieu à un autre. Ce sont ces infrastructures qui existent déjà que nous allons utiliser », a-t-il expliqué, précisant que le projet permettra également un accès des citoyens à l'information auprès de l'administration numérique.

nance ; de l'efficacité, la qualité et la sécurisation de nos données. L'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi sera le premier pilier qui aura besoin d'une modernisation par l'implémentation progressive des systèmes d'information, capables d'assurer une meilleure circulation de l'information et un accès à des données fiables », a-t-il assuré, précisant qu'il s'agit d'un projet du gouvernement.

S'agissant du deuxième pilier du projet, le ministre a cité la Gestion axée sur les résultats afin, dit-il, de contribuer à une meilleure reddition des comptes. Mais, pour y arriver, des outils numériques appropriés devraient être utilisés pour traiter, valider et publier tous les indicateurs de performance. Le troisième et dernier pilier de cette démarche est le management des systèmes d'information qui devra, d'après Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, regrouper l'ensemble des connaissances des techniques et des outils qui assureront la gestion des données ainsi que leur sécurité. « Pour que ce projet se matérialise, nous allons rendre compte des attentes et des besoins de nos chefs d'établissement, de nos professeurs et de tous nos cadres qui transmettent à nos élèves leurs compétences et la culture qui leur sont nécessaires pour s'émanciper pleinement », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

ALERTE

L'insecte « Cara-cara » ou « Ekonda » refait surface à Brazzaville

Le petit insecte rouge et noir à la taille d'une grosse fourmi a réapparu depuis quelques semaines dans plusieurs quartiers de Brazzaville. « Cara-cara » ou « Ekonda » pour les uns, le *paederus*, de son nom scientifique, est une variété de coléoptère saisonnier qui laisse des brûlures sur la peau lorsqu'il y est écrasé.

De forme allongée et de petite taille de 10 mm environ, le *paederus* a un abdomen et un thorax de couleur vive rouge-orangée. L'insecte a refait surface depuis des jours, mais ces dégâts cette fois-ci semblent moins graves.

Les populations n'ont, en effet, pas oublié la douleur des lésions ou brûlures causées par l'insecte lorsqu'il a été écrasé sur la peau. Il libère à ce moment-là une substance chimique appelée « Pédérine », capable de provoquer des démangeaisons et des lésions vésiculeuses semblables à des brûlures, explique un document d'une ONG de santé ayant étudié l'épidémie saisonnière.

Il y a quelques années, le *paederus* avait causé d'énormes ennuis de santé dans plusieurs localités du pays lorsque l'insecte était méconnu. Sa réapparition depuis le début de ce mois de mai ne semble pas trop faire écho. Seulement, l'insecte est là, visible dans les maisons et même dans les administrations. Si certaines populations se contentent d'utiliser des insecticides pour s'en débarrasser, d'autres se demandent quel remède efficace utiliser. « Il ne faut pas l'écraser sur la peau. Faites juste un mouvement pour le mettre à terre et l'écraser avec un objet. Ce qui est sûr, les lésions laissées par la pédérine ne sont ni mortelles ni contagieuses mais douloureuses. Elles guérissent spontanément en une semaine », expliquait lors d'un entretien, le Dr Mohamed Cissé, dont le pays, la Guinée, a connu une épidémie rude de « dermatite à *Paederus* » causée par l'insecte en 2015.

Depuis le début de la nouvelle épidémie à Brazzaville, les autorités compétentes n'ont, semble-t-il, pas encore intervenu officiellement. Le risque étant certainement faible. Pourtant, les inquiétudes ne manquent pas chez ceux qui rencontrent ces insectes à domicile ou au lieu de travail.

Dans un « chat » sur internet, quelques internautes avertis ont conseillé l'utilisation de pommade antiseptique et une prise d'antibiotique. On évoque également le nettoyage de la zone irritée avec une eau tiède et saline afin de permettre la réduction de l'irritation et la propagation de l'infection. Pourtant, la consultation d'un médecin s'avère la solution la plus sûre en cas de contact avec la pédérine sécrétée par l'insecte.

Quentin Loubou



Les participants (adiac)

Le projet « Numérisation » du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi vise, entre autres, à fluidifier automatiquement les données de ce sous-secteur. Selon le coordonnateur du projet, Alain Didier Ndalla, cette initiative est la bienvenue pour un ministère dont l'organisation interne, en termes de circulation de l'information, est pratiquement manuelle. « La numérisation va consister à automatiser, à fluidifier ces informations en utilisant des outils numériques. Cela suppose l'interconnexion ; l'installation des réseaux sans fils, des réseaux métropolitains comme la fibre optique ; l'utilisa-

Présidant la cérémonie, le ministre de tutelle a indiqué que le lancement du projet Numérisation de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, est une exigence de la modernité. Car, l'axe 5 de la « Marche vers le développement », décline la volonté d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique. Pour concrétiser cette vision, a rappelé Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, le gouvernement a lancé la Grande école du numérique, puis pris le 26 octobre 2016, l'arrêté n°9981 qui met en place le projet « Numérisation » de son ministère.

« Dans les prochains mois, grâce à ce projet, nous allons relever les défis de la bonne gouver-

Le *paederus*, communément appelé Cara-cara ou ekonda, sur une feuille (DR)

THÈME

La démocratie congolaise à l'épreuve de la parité femme-homme !

La démocratie est un mode de gouvernance des sociétés modernes, qui repose sur le choix des peuples et la vitalité des institutions constitutionnelles. Elle affirme la primauté et le règne de la règle de droit, en matière de régulation des rapports sociaux, politiques et économiques.

Le Congo notre pays, a opté pour la démocratie comme mode de promotion des élites et des procédés politiques, destinée à prendre en charge les aspirations des congolaises et des congolais.

L'organisation constitutionnelle du pays, repose sur les trois grands pouvoirs qu'incarnent notamment, le Président de la République et le Gouvernement, le Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat), ainsi que la Cour constitutionnelle. A la lumière des crises à répétition et des enjeux contemporains du développement, toutes les nations du monde ont pris conscience de la nécessité de promouvoir une croissance vertueuse et inclusive, réductrice des inégalités et notamment celles qui s'expriment de manière criante entre les femmes et les hommes. De grands textes internationaux ont ainsi consacré un consensus planétaire majeur, en faveur d'une égalité de droits entre les hommes et les femmes. La signature du Protocole de Maputo, la publication de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, et tout récemment la formulation des Objectifs de Développement Durable (ODD), sont des illustrations patentes de cet élan international en faveur d'un équilibre social effectif entre les femmes et les hommes partout dans le monde, y compris au Congo.

Cette quête de l'égalité femme-homme s'est progressivement structurée autour de plusieurs axes de progrès social, dont la question de la parité femme-homme, occupe désormais une place centrale dans les modes de gouvernance des sociétés et dans l'exercice démocratique. Ainsi, les textes et bonnes pratiques internationales, prescrivent une représentativité des femmes à hauteur d'au moins 30% au sein des institutions constitutionnelles. Des nations ont d'ailleurs pris l'option volontariste et courageuse, de s'inscrire totalement dans cette révolution sociale exemplaire, en érigeant la parité femme-homme comme une des contraintes majeures des choix et des politiques publiques. Le cas du Rwanda en Afrique, comptant la plus grande majorité féminine au monde et la décision du Président français Emmanuel Macron portant sur la composition d'un gouvernement paritaire, sont édifiants à plus d'un titre.

Nous constatons cependant dans de nombreuses démocraties du monde, à l'instar de celle du Congo, la persistance d'une sous-représentativité, somme toute pernicieuse, des femmes au sein des institutions constitutionnelles. Celles-ci, pour des raisons qu'il reste à élucider, continuent d'occuper des proportions marginales au sein des principales instances d'animation de la vie des sociétés.

Dans notre pays, malgré l'affirmation claire des principes d'égalité et de parité femme-homme dans la loi fondamentale et dans les textes d'application, l'écart avec la réalité sociale reste saisissant. En effet, nos institutions comptent seulement dans la législature actuelle, 13 femmes pour 137 députés ainsi que 8, pour 72 sénateurs.

A l'évidence, avec 10% de femmes, notre parlement détient l'un des taux les plus bas d'Afrique subsaharienne où la moyenne atteint 23,64% de représentativité féminine parlementaire (cf. Banque Mondiale 2015). Cette situation au Congo pourrait éventuellement découler du fait que les candidatures présentées aux élections législatives, ne respectent toujours pas les 30% de représentation féminine tels que l'exige la loi électorale. Au-delà de l'enjeu de la parité et de l'égalité femme-homme, c'est en réalité toute la démocratie congolaise qui est à l'épreuve !

La démocratie congolaise est à l'épreuve de son rayonnement sur l'échiquier international, devant démontrer sa capacité à s'inscrire dans l'irréversible élan planétaire en faveur de la parité à l'horizon 2030.

La démocratie congolaise est à l'épreuve de sa crédibilité nationale, le respect de la règle de droit constituant le fondement de toute démocratie.

La démocratie congolaise est à l'épreuve d'une justice sociale qui se doit d'être instaurée, les femmes représentent 52% de la population et y sont de manière légitime appelées à y jouer un rôle prépondérant, notamment en matière de gouvernance.

Enfin, la démocratie congolaise est à l'épreuve du développement inclusif, qui requiert une option concrète et définitive pour le pays, en faveur d'une nouvelle forme de croissance, résolument réductrice des inégalités sociales existantes et persistantes entre les congolaises et les congolais.

La Fondation SOUNGA, que j'ai l'honneur de présider, milite en faveur des droits des femmes et a exceptionnellement décidé, à l'approche des élections législatives de juillet 2017, d'interpeller les institutions nationales et l'opinion publique, sur notre responsabilité individuelle et collective face à cet enjeu démocratique. Nous sommes tous appelés par notre histoire commune, au renouveau de la démocratie congolaise, devant reposer dorénavant sur les principes de l'égalité et de la parité femme-homme. Les générations futures pourront ainsi apprécier le courage de tous, grâce à l'expression de chacun sur cette question « cruciale » de société, grâce à nos écrits, nos prises de paroles, nos prises de position, en renonçant à notre passivité, notre silence coupable et à nos actions malveillantes qui évoluent à « contre-courant » de cet impératif de justice sociale.

L'élite du Congo devrait à juste titre se remémorer la citation de Chateaubriand, utilisée le 4 mai dernier par Laurent FABIUS à l'occasion de l'investiture du nouveau Président français : « Pour être l'Homme de son pays, il faut être l'Homme de son temps ». Le temps invite plus que jamais le Congo à transcender ses barrières culturelles, pour relever les défis imposés par des évolutions sociales légitimes, à l'instar de l'instauration d'une parité femme-homme au sein de nos institutions constitutionnelles.

A quelques semaines des élections législatives, il est bon de rappeler à chacune des parties prenantes (CNEI, les partis politiques, les différents candidats) son devoir de respect de la loi garantissant la présence d'au moins 30% de femmes sur les listes électorales présentées.

La Commission Nationale Electorale Indépendante (CNEI), en tant qu'institution centrale du processus démocratique, devrait pouvoir mettre en place un mécanisme contraignant en vue d'assurer le respect des quotas légaux de femmes sur les listes de candidatures proposées par les partis politiques. Elle pourrait ainsi, explorer la possibilité de censurer toute liste ne respectant pas le quota de femmes requis. La persistance des inégalités femme-homme en matière électorale, suggère en effet des mesures urgentes et vigoureuses !

Au sein des partis politiques, des efforts importants restent à accomplir en vue d'impulser une véritable parité femme-homme, susceptible de se traduire dans la composition des deux chambres de notre Parlement, l'Assemblée Nationale et le Sénat. On déplore malheureusement, que les femmes congolaises évoluant au sein des partis politiques, malgré leur implication massive et des compétences avérées, sont toujours confrontées à des clichés et construits sociaux, les réduisant souvent à tort au rang de « sexe faible », inapte à occuper une fonction de leader. Il est pourtant fréquent d'observer au sein de ces mêmes partis, encore par réflexe social, une sollicitation massive des femmes pour assumer les tâches d'intendance, en arborant leurs couleurs pour gérer des animations folkloriques, lors d'événements publics (meetings, marches, ...). Lorsqu'il arrive qu'elles soient cooptées pour intégrer les listes de candidatures, elles sont, au travers d'une pratique insidieuse, positionnées dans des circonscriptions non acquises au parti. La rhétorique alors avancée au sein de ces derniers pour justifier la sous-représentativité des femmes, s'articule de façon quasi-automatique autour



Danièle SASSOU NGUESSO

d'arguments fallacieux et désuets qui ne résistent plus aux caractéristiques de notre temps et de notre pays, à savoir : « les femmes ne s'engagent pas en politique » ou, « il y a peu de femmes compétentes ». Cela s'éloigne de la réalité et l'usage de tels arguments dénote au regard des évidences contemporaines chiffrées et perceptibles, d'une volonté manifeste de freiner et de combattre les tendances structurantes de notre démocratie, telles que renouvelées et affirmées par la Constitution du 06 Novembre 2015. La loi fondamentale est claire, tout comme les textes qui régissent les fonctions électorales... Il est juste dans ce cadre, de s'interroger sur la sincérité des partis politiques qui se lancent à la conquête des sièges parlementaires, en vue de voter de nouvelles lois, si ces mêmes partis ne se montrent pas capables d'appliquer les textes existants votés par lesdits parlementaires issus de leurs rangs ?

Convenons ensemble que le respect des textes imposant la représentativité des femmes aux fonctions électives, se présente comme un excellent gage des partis politiques, à se conformer à la rigueur et à l'éthique que suggère le travail parlementaire.

Les femmes congolaises ont également une responsabilité fondamentale, celle de se manifester à l'occasion de ces élections pour que leurs droits soient respectés. Il leur revient de prendre l'initiative d'exprimer leur volonté afin que notre Parlement dans ses deux chambres, soit davantage représentatif de la structure démographique de la population congolaise (52% de femmes et 48% d'hommes).

Nous, femmes congolaises, devons être conséquentes dans nos engagements car dans quelques jours, nous aurons la possibilité d'impacter le quotidien d'autres femmes, ainsi que l'avenir de nos filles et de nos fils. Cette possibilité ne se présente qu'une fois tous les cinq (5) ans et s'y soustraire serait manquer une opportunité formidable d'enclencher ce cercle vertueux de motivation qui pousserait d'autres femmes à s'engager dans la transformation de notre pays. La promotion des femmes à des fonctions politiques constitue en effet, une source d'inspiration pour d'autres jeunes filles, en quête de modèles pour déterminer leur amorce.

Ce n'est qu'au prix de cette implication, que la marche vers la parité au Congo, cessera d'appartenir aux simples écrits, pour devenir enfin cette réalité sociale palpable susceptible de nous conduire vers une démocratie plus forte, enrichie d'une nouvelle dynamique structurelle et capable de répondre aux défis du développement inclusif.

Danièle SASSOU NGUESSO
Présidente de la Fondation Sounga

www.fondationsounga.org
www.facebook.com/DanièleSassouNguesso



Menu Spécial Ramadan

قائمة المأكولات الرمضانية

À partir du 27 Mai 2017 au Feu Des Saveurs, 32.000 XAF / Personne
Réservation obligatoire avant 12H00, Tél: 05.050.60.60 – reservations.brazzaville@radissonblu.com

Sélection de diverses boissons ramadanesques

تشكيلة من مشروبات الشهر الكريم

Ayran jus

عصير العيران

Qumareldin jus

عصير قمر الدين

Jalab jus

عصير جلاب

Soupe

الحساء

Soupe au poulet et oignons à l'égyptienne

حساء الدجاج بالبصل على الطريقة المصرية

Assortiments de Mezza Orientale

تشكيلة من المقبلات الشرقية

Houmous, Moutabel, Taboulé,

Babaghanoosh, Sambousek, Vinaigrette de citron vert

حمص متبل , تبوله , بابا غنوش , سمبوسك

مقدم مع الخل و الليمون الأخضر

Plats

الأطباق الرئيسية

Grillades Mixtes, Côte d'agneau, Shishtaouk,

Shish kebab, Riz aux vermicelles

مشويات عربية مشكلة : ضلع خروف, شيش

طاوق, كباب مقدم مع شعيرة الأرز

Ou

أو

Samak charmoula marinée aux épices

marocaines, Couscous aux raisins secs

سمك شرمولة بالتوابل المغربية مقدم مع

الكسكسي بالزبيب

Ou

أو

Poulet Tikka à l'indienne, Menthe chetney,

Pommes de terre au cumin

دجاج على الطريقة الهندية صلصة النعناع و

بطاطس بالكمون

Dessert

التحلية

Assiette de fruits de saison

طبق غلال الموسم

NECROLOGIE



Jean François Miayoukou et la famille Kindondongo ; Bernard Makela et la famille Kimpandzou.
Les enfants et petits-enfants Dioulou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur fils, frère et oncle Régis Ulrich Dioulou Nzonzi, agent de la Direction générale de la Fonction publique, survenu le lundi 22 mai 2017 à 8h à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au, N°93, rue cardinal Emile Biayenda, à Mpissa (arrêt lavage-PSP Mpissa). Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

Le Directeur général adjoint, chargé de l'administration, des finances et des approvisionnements par intérim, à la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de la Société Nationale d'électricité (SNE), du décès de Jean Jacques Mangomo, précédemment en service à la direction générale adjointe, chargée de la production et du transport (Centrale du Djoué) survenu le mercredi 17 mai 2017 au CHU de Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au n° 1653 de la rue Albert Mampiri quartier Batignolles.
L'enterrement a lieu ce vendredi 26 mai 2017, selon le programme ci-après :
- 9 h levée de corps à la morgue municipale de B/ville ;
- 12h recueillement du personnel de la SNE au domicile ;
- 13h 30 : départ pour le cimetière privé Bouka
- 16h : retour et fin de la cérémonie.



Pascal Ganga N'Diaye, les enfants Mougani : Michelle ; Luc François, Nelly, Fabrice, les familles N'ganga, Mahouata, Matongo, Mougani-Keket et Joseph Mfounassi ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur sœur, aînée, mère, tante, épouse et fille la veuve Mougani Keket née N'ganga Honorine Antoinette, survenu le 14 mai à Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au N° 46 bis, rue Bayonne à Bacongo, derrière le marché Total et l'ex-cinéma RIO.
L'inhumation aura lieu ce vendredi 26 mai selon le programme ci-après :
09 H : levée du corps à la morgue de Makélékélé
10H00 : Recueillement au domicile familial
12H00 : Office religieux en l'Eglise Saint-François d'Assises (CCF)
14H : Départ pour le cimetière privé de Ma Campagne
16H : retour et fin de la cérémonie



Les enfants Ansi-Obangala (Dydy Rivers et Beau-de) ; les enfants Mparaga (Jean Claude, Justine Flore et Joëlle), ainsi que les enfants Foulounfo-Peya Arnaud, Mpiga Blanche, Hermine et Opa Vivianne ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, le décès de leur cousine, nièce et soeur Mazela Christelle Ulriche «Mo Christo) survenu le mardi 23 mai 2017 aux environs de 2h00 du matin des suites d'une maladie.
Dans l'attente du programme des obsèques qui vous sera communiqué ultérieurement, la veillée mortuaire se tient au quartier Ngamakosso-Château d'eau (terminus grand lavage).

La Direction générale de BGFIBank Congo a la profonde douleur d'annoncer à son aimable clientèle, à son personnel et à celui du groupe BGFIBank, le décès de Michel Mandeng ; Directeur adjoint des Systèmes d'Informations.
Décès survenu le Lundi 22 Mai 2017 à Libreville, au cours d'une mission de service.
Le recueillement se déroule à son domicile sis rue Tchilounga à côté de l'hôtel le FEZ, en allant vers le port de Pointe-Noire.
Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.
BGFIBank CONGO présente ses condoléances à toute sa famille, aux collègues et amis éprouvés.



La famille et les enfants Loubali ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur oncle, père et beau-père, Grégoire Loubali, survenu le 21 mai 2017 à Paris en France.
La veillée mortuaire se tient au, N°809, rue Fila Jean-Baptiste à Makélékélé, vers l'école primaire

Mabiala Mâ Nganga (non loin de la morgue de l'hôpital de base de Makélékélé). La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

IN MEMORIAM



28 mai 2011- 28 mai 2017
Cela fera six(6) ans qu'Alphonse Barmabia n'est plus de ce monde. En ce triste anniversaire de sa disparition, les enfants Barmabia prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui.
Une messe d'action de grâce sera célébré ce dimanche 28 mai 2017 à 6h 15 à la basilique Sainte Annonce de Poto-poto.
Papa nous ne t'oublierons jamais. Que ton âme repose en paix.

DECLARATION DE PERTE

Quatre (4) passeports dont trois (3) passeports syriens Naxal Abeth, Yamine Issa, Chade Issa et un (1) passeport congolais appartenant à la nommée Djina Issa, cinq (5) téléphones portables dont trois (3) de marque Samsung et un (1) Sony Ericson, une (1) valisette contenant les effets vestimentaires, les dossiers de la société Bati-Afrique, les documents de la banque (LCB), trois (3) bagues en or pour femme, un (1) fer à repasser, un sac à main pour femme, une (1) somme de deux cent mille (200.000) francs cfa.

Monsieur Nadaf Zouher de nationalité syrienne déclare avoir perdu il y a quelques temps son passeport. Il demande à toute personne de bonne foi qui l'aurait ramassé ou retrouvé de bien vouloir le déposer au service commercial de la radio Pointe-Noire. Vous pouvez également le contacter au n° 06 434 17 17. Une foret récompense est réservée.

COMPLEXE ROYAL Nous réalisons vos rêves !

Fêtes - Cinéma - Mariage - Anniversaires - Réunion - Conférences - Cultes ...



Stand à Milla sur l'avenue de 001 ou sur la route de l'Estimbanda derrière le magasin MARALON
Tél: 06 999 48 62 - Email: royalcomplex@netcom.cd - Facebook: royalcomplex

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

La loi antitabac votée par l'Assemblée nationale non respectée

A cinq jours de la célébration de la journée mondiale sans tabac le 31 mai prochain, certains fumeurs ponténégrins n'ont pas souvenir de la loi n°12-2012 du 4 juillet relative à la lutte antitabac. D'autres qui la connaissent refusent de la respecter. Car les cigarettes continuent d'être fumées sur des places publiques.

Dans les administrations, au cours des réunions de toute sorte, dans les rues et artères de Pointe-Noire, les fumeurs de cigarette continuent de fumer comme s'il n'y avait pas de disposition législative nationale interdisant cette pratique. « *C'est ma santé à moi Monsieur, arrête de me parler à ce ton* », l'une des réponses regrettables d'un fumeur à un autre citoyen dans un bus quand celui-ci lui demandait d'arrêter de fumer.

Est-ce par ignorance de la loi ou par le non respect de celle-ci que des gens continuent de s'entêter? Le Parlement congolais, on le sait bien, avait adopté en juillet 2012 une loi qui contient des dispositions interdisant de fumer dans les lieux publics et de vendre du tabac aux mineurs, la publicité en faveur du tabac, la promotion et

le parrainage, et appelant à apposer des mises en garde sanitaires sur les paquets de produits du tabac. Ces mises en garde pourront consister en images et devront couvrir au moins 30% de l'emballage extérieur du produit. Il avait été confié au ministère de la Santé la charge d'élaborer une réglementation concernant des mises en garde. Encore que ladite loi prévoit aussi des modalités d'application de ces mesures et l'administration de sanctions en cas d'infraction.

En son article 12 par exemple, cette loi antitabac stipule : « *Les agents de l'inspection générale de la santé exercent le pouvoir de la police sanitaire en matière de lutte contre le tabagisme* ». Il est clair que ce pouvoir ne s'exerce pas réellement sinon on ne vivrait pas ces abus de tabagisme, a reconnu un ponténégrin non fumeur qui se plaint du fait qu'il soit un fumeur passif car dans son service de nombreux camarades sont fumeurs actifs.

Les effets du tabagisme sur l'organisme

Le fumeur actif ou passif court le risque d'être atteint de maladies



Le fumeur actif ou passif court le risque d'être atteint de maladies infectieuses

infectieuses, inflammatoires, allergiques, cancéreuses et autres. Les goudrons inhalés via la fumée de cigarette se déposent dans les bronches et poumons des fumeurs, provoquant ainsi une diminution importante de souffle. Le monoxyde de carbone se fixe aux globules rouges et perturbe l'oxygénation de l'organisme. Et des substances telles que l'acétone entraînent une inflammation des bronches et cause une toux violente et lourde. La fumée agresse donc tout le système respiratoire.

Dans la même lignée, la fumée de cigarette provoque des cancers dans tout l'appareil respiratoire. Et le risque de cancer augmente en fonction de la quantité de tabac fumée et du nombre d'années de tabagisme. Les fumeurs s'exposent également à des maladies asthmatiques, des bronchites chroniques et des emphysèmes. Fumer accélère aussi le vieillissement de la peau et le jaunissement des ongles, dents et autres. Les effets néfastes sur les yeux font partie des conséquences les plus dangereuses du tabagisme.

Car parmi la population de fumeurs (actifs ou passifs), il est constaté une plus grande proportion d'affections ophtalmologiques et de troubles de vision telle la cataracte.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime pour sa part que si rien n'est fait pour arrêter la prise de tabac, d'ici à 2020, ce produit sera la principale cause de décès et de l'infirmité avec plus de 10 millions de victimes par an. Le tabagisme entraînera alors plus de décès à travers le monde que le sida, la tuberculose, la mortalité maternelle, les accidents de voiture, les suicides et les homicides combinés.

Notons que cette journée mondiale de lutte contre le tabagisme vise à mettre l'accent sur le rôle décisif joué d'une part par les professionnels de la santé et d'autre part par les pouvoirs publics dans la lutte contre le tabac. Les agents de santé quant à eux, peuvent aussi donner des conseils aux fumeurs en leur montrant les conséquences du tabagisme et en s'abstenant eux-mêmes de fumer. Que la loi nationale antitabac soit appliquée !

Faustin Akono

MUSIQUE

Corey Harris et Moh Kouyaté en concert à l'IFC

L'américain, chanteur de Blues, Corey Harris et le chanteur-guitariste guinéen, Moh Kouyaté vont livrer ce 26 mai à partir de 19 heures, un concert inédit à l'Institut Français du Congo(IFC) de Pointe-Noire. Ce concert sera joué de la plus belle manière avec une intensité rare.



Corey Harris et Moh Kouyaté sur scène crédit photo «FC»

Ce concert, c'est la réunion sur scène de deux artistes mémorables qui ont pour point commun la guitare. Pour faire plaisir au public ponténégrin, Corey Harris et Moh Kouyaté vont jouer une musique qui a du sens et qui éveille les sens, le blues. Pendant ce concert, la population ponténégrine va effectuer un voyage vers les Etats-Unis, une terre lointaine, mais proche par l'histoire. Ce concert va l'amener à découvrir le Blues, un genre musical qui serait né dans les terres sudistes des Etats-Unis, dans le Delta du Mississippi, vers la fin du XIXe siècle et qui accompagne depuis longtemps, l'histoire du peuple noir américain.

En effet, quand les deux artistes se joignent pour donner un concert, l'événement reste exception-

nel, car Corey Harris et de Moh Kouyaté ont toujours su mêler avec chaleur, finesse et émotion, de nombreuses facettes de leurs influences et de leurs personnalités. Ces deux artistes ont une facilité de gratter à la guitare, ce qui fascine pour la plupart du temps le public. Ce concert est pour eux, d'ailleurs comme tout autre, une occasion d'illustrer leur complicité artistique qui dure déjà depuis plus d'une décennie. Pour la petite histoire, ces deux artistes se sont rencontrés au début des années 2000, le dialogue, autant musical qu'humain, s'était installé naturellement avec évidence : le partage d'une même source, d'un langage resté commun par-delà l'exil, la déportation de triste mémoire d'ancêtres envoyés de force de l'autre côté de l'océan. L'un hérite par sa descendance d'une pratique musicale en grande partie redevable à la tradition dans lequel l'autre baigna dès l'enfance. Leur rencontre se situe au carrefour de l'histoire et d'une longue amitié scellée par un amour de la

guitare, genre dans lequel ils excellent tous deux. Le blues est avant tout, une affaire de «feeling», mais dans le cas de Corey Harris et Moh Kouyaté, le feeling naît d'une maîtrise virtuose du chant de l'instrument, dont il faut souligner les potentiels autant mélodiques que rythmiques.

Notons que l'artiste américain, Corey Harris est le nouveau prodige de la musique Blues, un merveilleux guitariste autodidacte qui a une belle voix. Moh Kouyaté, quant à lui, est un griot, ses compositions dressent un pont entre les sources mandingues et les inspirations contemporaines du blues et du jazz. Retrouver les deux artistes ensemble sur scène, à Pointe-Noire, est un événement exceptionnel.

Hugues Prosper Mabonzo

Le festival de l'oralité retour au Mbongui lancé à Côte Matève

La 17e édition du festival des arts, du conte et de l'oralité Retour au Mbongui a débuté le 24 mai au Centre de Ressources du conte et des arts de l'oralité à Côte Matève dans le 6e arrondissement Ngoyo de Pointe-Noire.

L'affiche de Retour au Mbongui crédit photo «Adiac»

Organisé par la compagnie de conte Africa Graffitis, ce festival va regrouper jusqu'à dimanche les conteurs, les paroliers et les amoureux de la parole vagabonde qui vont prester autour du conte.

Cette initiative de la compagnie de conte Africa Graffitis que dirige Nestor Mabiala vise la pérennisation du conte dans les mœurs, mais surtout sa pratique à l'école, dans les lieux de réjouissances et autres endroits de distraction.

Après l'ouverture, le festival s'est invité le lendemain au Kasdal House au Centre ville de Pointe-Noire, pour dire que le conte a toujours quelque chose à léguer à la postérité. L'après-midi a lieu ce vendredi au Centre de ressources, suivi de la scène ouverte à Mpaka avant la clôture qui interviendra dimanche 28 mai à Côte Matève.

Hervé Brice Mampouya

MOTS FLÉCHÉS N°160

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

ELLES PRIENT ALLAH FAUVES	RAPACES DIURNES UN CARACTÈRE GREC	ARBUSTES DES HAIES POUR UN OPPOSANT	ORGANISME EUROPÉEN INSECTICIDE	COUVRIR LE CORPS ARME DE ROLAND ÉLASTIQUE	PRÉNOM FÉMININ TOMBEAU SOUS LE SOLEIL	IL LAURA DES GALONS
SECRÉTAIRE	IL SE BOIT À L'HONNEUR CEINTURE	TEL UN TISSU NON TRAITÉ DIMINUER	FAIRE SON NID EN ALTITUDE PITON ROCHEUX	TYPE DE NANA		ANCIEN IMPÔT
GROUPE MUSICAL						
TROUBLE AFFECTIF			LIVRE SACRÉ DES MUSULMANS			
PAYSAGES CÔTIERS DU FINISTÈRE MARIERA			BOÎTE DE RANGEMENT LA BELLE SAISON			CHASSES L'ODEUR DE RENFERMÉ
DEVENU BANAL À FORCE DE REDITES	IMPROVISATION EN JAZZ MOT D'AJOUT		GRANDE ÉCOLE ANGLAISE PAS AMATEURS	DEGRÉ DE JUDOKA DEVANT LES AUTRES		
FIRME PÉTROLIÈRE	EN EXCÈS SUBIR DES CONSÉQUENCES	BON ENDRIT OU BÂTIR	FINAUDES	DES ÉPÉES		HARNACHÉE
PRIS DE PASSION	BORDURE DE TISSU DURILLONS		CHIFFRE IMPAIR CE SONT DES PARESSEUX	ENTRE LE SUD ET L'EST		JOUR DE REPOS
OBLIGATION DE TRAVAIL		GARDIEN DE L'ÉTHIQUE À LA TÉLÉVISION	INITIALES DEVANT LE CHRIST	SPÉCIALISTE DES AFFECTIONS DE LA GORGE		
PRENDRAI LA ROUTE			BESTIOLE			
GYMNASTIQUE SPORTIVE		MAUVAIS CHEVAL		BONNE DAME		

SUDOKU N°160

>FACILE

1	3		6	4				
	4			3				9
				5	8	1		4
	8	7		9		6	5	
6				7				2
	5	3		8		9	7	
9		8	5	6				
	1			2				6
				1	4		8	5

>MOYEN

5		3	9	2		1		
1	9			8		7	5	
7								6
9	5	6	7		8			
			2		1	8	6	9
4								5
	3	8		1			4	7
		5		7	9	6		8

>DIFFICILE

9		6	2		5			
	4				8	5		
	2	5	1					9
		3					9	2
4	9						5	1
2	7					8		
5						3	2	1
		4	7					3
			5		1	4		8

MOTS CROISÉS N°160

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

>HORIZONTALEMENT 1. Il est très accroché à son Rocher. - 2. Qui concerne les bêtes. Appris par cœur. - 3. Estomac de ruminant. Titre déposé en 1917. - 4. Ça amène la suite. Beau brun. - 5. Elle est partagée pendant l'office. Particule noble. - 6. Désinence verbale. Clamera haut et fort (s'). - 7. Un punch qui n'a rien de créole. C'est-à-dire. Étendue de pierres. - 8. Arrose Munich. Piqué de par en par. - 9. Des individus. Liquide en fût. - 10. Celui de Gibraltar sépare Europe et Afrique. Héritages du passé.

>VERTICALEMENT A. Étape intermédiaire pour qui projette de rouler carrosse. - B. Elle aimerait bien avoir la paix. Frère d'Électre. - C. Qui ne connaît sa Maison carrée ? Portion du gâteau. - D. (Qu'il) diffuse sur les ondes. Rame en capitale. - E. Dialecte chinois. Et pas ailleurs. Bas de carte. - F. Pacino intime. Spécialité basque. - G. Port de l'Hérault. Cardinal de Metz. - H. Qui n'en croit pas ses yeux. - I. Adeptes du service public. Distingué. - J. Elle vient du Perche. Ils servent aux gymnastes.

MOTS À MOTS N°160

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre lettres proposés, composez un troisième mot de huit lettres.

- ① G R E S + A I L E =
- ② R A G E + T E S T =
- ③ O C R E + N E R F =

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°159

M	G	G	H	A	Z						
H	A	M	E	A	U	A	C	C	R	O	C
C	O	N	S	E	R	V	A	T	I	O	N
C	A	R	A	C	T	E	R	I	E	L	N
R	E	S	E	R	V	E	S	L	A		
B	O	A	N	E	E	S	A	O	U	L	
N	U	I	S	E	T	I	E	N	N	E	
X	I	D	I	T	S	E	R	S	E	S	
G	E	R	O	N	I	M	O	E	S	S	E
P	A	T	B	A	L	I	S	A	L		
C	A	P	I	T	U	L	E	R	U	S	A
N	I	E	E	I	O	P	T	E	R		
N	O	E	T	R	E	M	I	E	R	G	
U	R	B	A	I	N	S	U	C	A	I	
M	I	S	E	A	S	P	E	A	C	E	

MOTS CROISÉS N°159

I	N	O	B	S	E	R	V	E	E
N	O	N	R	E	T	O	U	R	
I	N	I	V	D	E	O	N		
T	E	S	S	E	R	E	T	U	
I	A	S	O	U	M	I	S		
A	G	I	T	U	R	E	S		
L	A	G	O	N	S	T	E	E	
I	T	O	U	S	U	R	E	T	
S	E	N	T	I	E	S	A		
E	S	E	R	S	E	S	I		

SUDOKU N°159

1	7	5	3	4	9	2	6	8
9	3	6	2	8	1	5	4	7
8	2	4	6	7	5	1	3	9
7	6	9	5	2	4	8	1	3
2	4	1	8	3	6	9	7	5
5	8	3	1	9	7	6	2	4
6	1	7	9	5	3	4	8	2
4	5	8	7	1	2	3	9	6
3	9	2	4	6	8	7	5	1

4	3	5	7	6	8	9	1	2
9	8	1	5	3	2	6	7	4
7	2	6	1	4	9	3	5	8
5	4	2	9	1	7	8	6	3
8	1	7	3	2	6	4	9	5
3	6	9	4	8	5	1	2	7
1	5	8	6	7	4	2	3	9
6	7	4	2	9	3	5	8	1
2	9	3	8	5	1	7	4	6

1	2	3	8	5	7	4	6	9
5	8	7	4	6	9	2	3	1
9	4	6	3	1	2	7	8	5
8	9	1	5	4	6	3	7	2
2	3	4	7	8	1	9	5	6
6	7	5	2	9	3	8	1	4
7	6	2	1	3	4	5	9	8
3	5	9	6	2	8	1	4	7
4	1	8	9	7	5	6	2	3

MOTS À MOTS N°159

1/ MAUGRÉER - 2/ PÉTARADE - 3/ TRAGÉDIE.

SECTEUR MINIER

De bonnes perspectives en dépit du ralentissement des activités

Frappé par la crise économique et financière dès le début de l'année 2014, le secteur des mines se relève peu à peu, en témoigne l'engouement des opérateurs à travers les demandes de permis de recherche minière.

C'est dans cette optique que le gouvernement a approuvé le 24 mai dernier en conseil des ministres, l'octroi et le renouvellement des permis de recherche minière à certaines sociétés. La société Yatai s'est vu confier un permis de recherche pour l'or, dit « permis Etiouk Mayé », basé dans le département de la Sangha. Elle y investira deux milliards FCFA, les prospections s'étant révélées concluantes.

La société First Republic Resources s'engagera pour 750 millions FCFA dans le cadre du permis de recherche minière pour l'or, dit « permis Loaka-or » dans le département du Kouilou.

Pour la recherche de diamant, la société Kimin Congo S.A a obtenu le permis « Bondjoudjouala-diamant » dans la Cuvette-ouest où elle devrait investir 1.200.000.000 FCFA. Elle a également obtenu le renouvellement d'un permis pour l'or portant le même nom que le précédent.

La société de recherches et d'exploitation minière (Srem) va injecter quelque 1.785.000.000 FCFA, dans le cadre du renouvellement de deux permis de recherche pour l'or dont l'un dit « permis Mvougouti », et l'autre appelé « permis Pougou ».

Le gouvernement a aussi renouvelé un permis de recherche pour la potasse dans le Kouilou au profit de la société Manenga mining potash. Appelé permis Manenga, ce projet mobilisera un investissement prévisionnel de 1.500.000.000 FCFA. Confié à la société Sai-Congo, le permis de recherche minière pour l'or, dénommé « permis Ouanda-Mpassa », a été aussi renouvelé pour un coût estimatif de 800 millions FCFA.

Ces projets et bien d'autres participeront sans doute à la création des emplois, à l'amélioration des conditions de vie des communautés et au secteur minier dans les recettes budgétaires de l'Etat. Ils auront également un impact important sur le processus d'émergence économique du pays.

Christian Brice Elion

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE KARATÉ

Les Diables rouges prêts pour le combat

« Nous ne revendrons pas sans médaille », a indiqué maître Ernest Moungalet, ceinture noire 7ème dan et entraîneur national, sélectionneur de l'équipe nationale de karaté qui prendra part à la compétition continentale de la discipline du 29 mai au 5 juin à Yaoundé, au Cameroun.

Les Diables rouges de karaté sont attendus à la 16^e édition du championnat d'Afrique seniors et à la 8^e édition chez les juniors, soient deux compétitions jumelées. 26 compétiteurs sont retenus en katas et kumités des versions masculine et féminine. « Nous comptons sur tous les athlètes pour ramener des médailles », a indiqué maître Séraphin Dion, 4^e vice-président de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama), chargé de l'olympisme. L'ossature est, en effet, constituée des athlètes médaillés dans diverses compétitions, Nardy Bikoka Mbako, champion d'Afrique en 2015. Voilà ce qui renforce l'optimisme du 4^e vice-président de la Fécoka-Ama qui se dit satisfait de la qualité de la préparation des athlètes.

Par ailleurs, l'entraîneur national, sélectionneur, maître Ernest Moungalet, a abondé dans le même sens. Selon lui, toutes les étapes de prépara-



Me Moungalet et Me Dion /crédit photo Adiac

tion d'une compétition de haut niveau ont été respectées. Préparation physique générale et spécifique, combats-test, préparation psychologique... L'équipe est au point. « Le niveau de nos compétiteurs est bon. Ils ne feront pas piètre figure au Cameroun », a déclaré Ernest Moungalet. Il a également précisé que l'équipe nationale ne sera constituée que des athlètes évoluant au pays. Ceux de la diaspora, notamment quelques médaillés des Jeux africains n'exercent plus. Et, certains karatékas congolais qui ont le vent en poupe en Europe n'ont pas encore obtenu les documents pouvant leur permettre de défendre les couleurs du Congo.

Le temps ayant fait défaut. Dans la préparation, les Diables rouges ont également fait des cours d'arbitrage pour appuyer la partie technique. « Un athlète ne peut pas participer à une compétition sans maîtriser les règles d'arbitrage. Il doit constamment mettre à jour son savoir sur des coups interdits, des zones interdites, la surface de compétition pour ne pas se faire disqualifier bêtement », Ange Mampini dit Nowa, arbitre continental. Les Diables rouges qui s'envoleront sous peu pour le Cameroun ont l'obligation des résultats, pour ne pas démentir tout le bien que le public sportif pense d'eux.

Rominique Nerplat Makaya

BRIN D'HISTOIRE

Regard sur les cinquante dernières années 1965-2015

2014 (72)

Rien de nouveau sous le soleil. Les années passent et les événements se répètent inlassablement. 2013, s'était achevée sous les clameurs de l'affaire dite du 16 décembre 2013 qui a conduit à l'arrestation de l'ex-colonel Marcel Ntsourou. Il est rétrogradé, le 3 janvier 2014, au rang de soldat de 2^e classe.

Brazzaville, capitale de la République du Congo, démarre l'année 2014 sous le signe du Cinéma. Il s'y tient, à l'IFC (Institut français du Congo), du 6 au 11 janvier 2014, la 1^{ère} édition de Tazama, le festival du film des femmes cinéastes africaines, une initiative du Clap (Association congolaise de liaison entre les artistes et la production).

Dans son message de vœux à la nation, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, fait de 2014, l'année de l'éducation, dans le prolongement de 2013. Pascal Tsaty Mabiala, premier secrétaire de l'Upads, réagissant au message de vœux de nouvel an du chef de l'Etat à la nation, souhaite que ce dernier, dans le débat sur la Constitution, apporte des réponses rassurantes et apaisantes. Rappelons que depuis 2013, une ligne de fracture sépare les partisans du changement

de la Constitution du 20 janvier 2002, ou, à tout le moins, sa révision et les tenants du statut quo. En séjour en France depuis jeudi 16 janvier 2014, le président Denis Sassou N'Guesso, reçu à l'Elysée, évoque la situation en Centrafrique avec François Hollande, après la démission du chef de la transition Michel Djotodia et du Premier ministre Nicolas Tiangaye, dont ils ont pris acte. En sa qualité de président du groupe de contact international sur la Centrafrique, le président Denis Sassou N'Guesso a plaidé pour un soutien financier constant à ce pays.

Le 25 janvier, le directeur général de la chaîne nationale de télévision, Jean Obambi, signe avec le directeur général de la chaîne Euronews, Michael Peters, un protocole d'accord de création d'une chaîne africaine d'information continue, Africa News. Elle sera implantée dans un an et demi dans la capitale congolaise. La signature de cet accord s'est déroulée sous la supervision de Bienvenu Oekiemy, ministre de la Communication et de relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, en présence, entre autres, de l'ambassadeur du Congo en France, Henri Lopès.

« Au service du Congo », c'est le titre du livre d'Emmanuel Ngouelondélé, publié aux Editions l'Harmattan, en France. Directeur général de la sécurité d'Etat, de 1977 à 1991, sous les présidents Yhombi Opango et Denis Sassou N'Guesso, chef d'état-major particulier du président Pascal Lissouba, de 1993 à 1995, il est actuellement, président du Pad (Parti pour l'alternance démocratique), le général à la retraite, Emmanuel Ngouelondélé, livre sa part de vérité sur le Congo.

Le 25^e anniversaire de la signature du Protocole de Brazzaville sur la paix en Afrique australe se déroule, sous le patronage de Denis Sassou N'Guesso, mardi 11 février, au Palais du parlement, en présence de trois chefs d'Etat, Jacob Zuma (Afrique du Sud), Faure Gnassingbé (Togo) et Manuel Pinto Da Costa (Sao-Tomé et Principe). Le mardi 13 décembre 1988, dans la salle du Palais du peuple, les représentants gouvernementaux d'Afrique du Sud (alors sous le régime de l'apartheid), des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique, de Cuba, de l'Angola, du commissaire des Nations unies et du président congolais Denis Sassou N'Guesso signèrent le protocole dit de Brazzaville. Le 25^e anniversaire de ce

protocole est célébré en mémoire de Nelson Mandela. Dans le même souci de devoir de mémoire, la Revue « Rétro Histoire et Mémoire » rend hommage à Tabu Ley, décédé le 30 novembre 2013 en Belgique et inhumé le 9 décembre au cimetière Nécropole de la Nsélé, dans la périphérie Est de Kinshasa.

Au rallye automobile Aïcha des gazelles, au Maroc, Princilia Pangou-Mabiala et Maureen Tchissambou Dola forment l'équipage de Total E&P Congo. C'est le seul rallye qui met en compétition, dans le désert marocain, depuis 1990, des femmes de 18 à 65 ans et de nationalités différentes.

Des cadres natifs et résidents du département du Niari se désolidarisent de l'initiative énoncée par Justin Koumba et Pierre Mabiala, appelant le président de la République, au nom des populations de ce département, à changer la Constitution du 20 janvier 2002, pour permettre au président Denis Sassou N'Guesso, de briguer un nouveau mandat présidentiel. Cette déclaration, publiée le 29 mars 2014, est signée en son nom par Daniel Tsoumou Ngouaka, le collectif des cadres et des natifs du Niari. Ainsi va la vie au Congo.

MFUMU